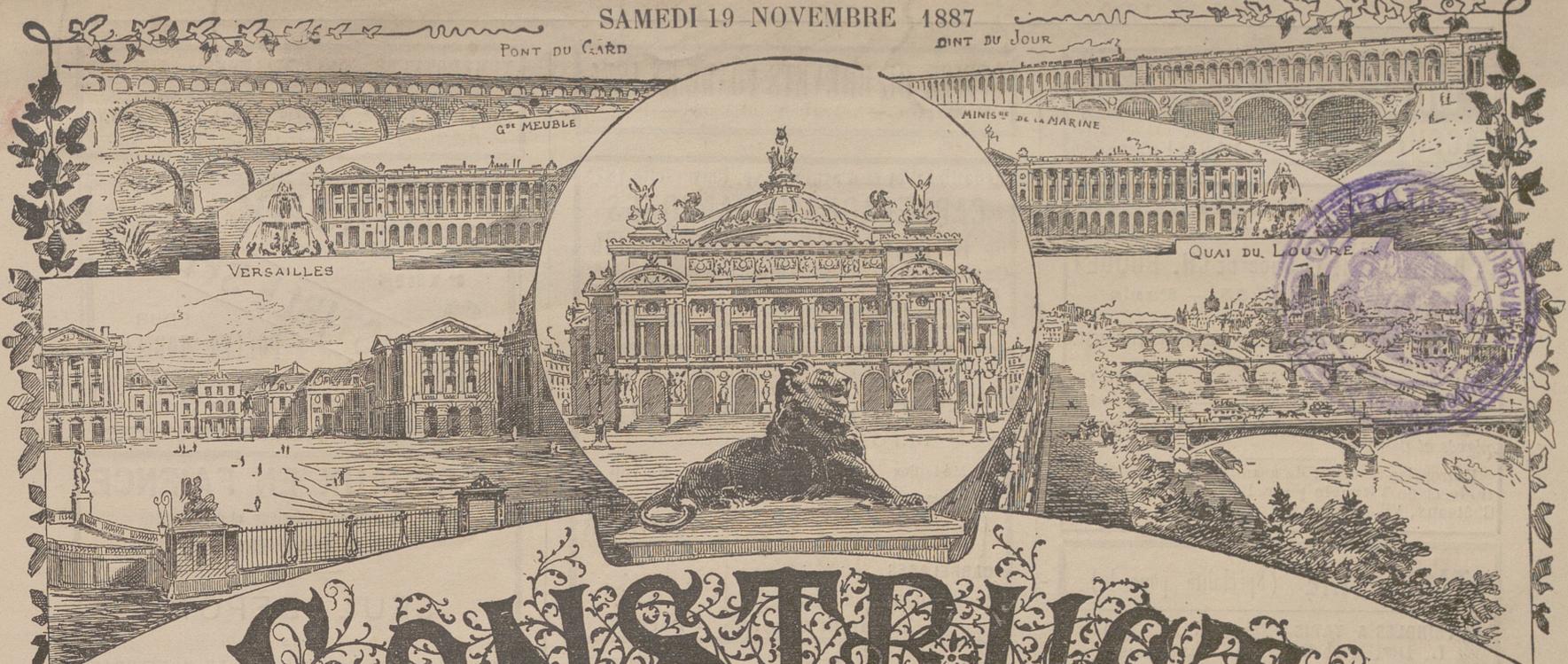


SAMEDI 19 NOVEMBRE 1887

PONT DU GARD

MINISTÈRE DE LA MARINE



LA CONSTRUCTION MODERNE



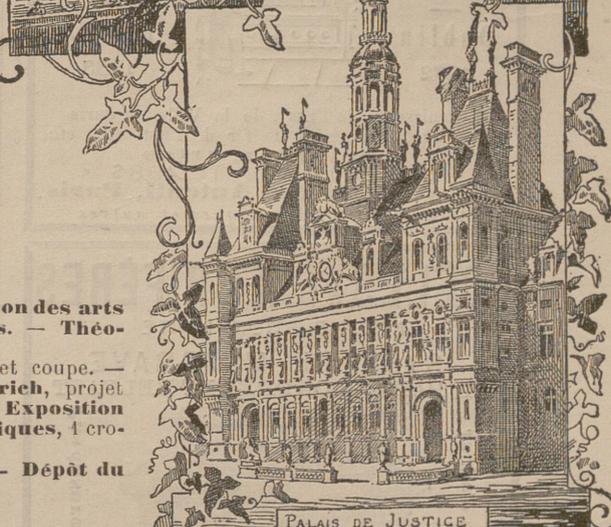
PIERREFONDS



T^{ME} DE COMMERCE



LA TRINITÉ



L'HOTEL DE VILLE



PALAIS DE LONGCHAMPS



PALAIS DE JUSTICE

ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE. — Causerie : Le dossier des concours. — Cours de M. A. de Baudot. — La Construction Moderne en Angleterre. — Ecole des Beaux-Arts. — Concours de Zurich. — Villa à Royan. — Consultations juridiques. — Exposition des arts décoratifs. — Consultations techniques. — Concours. — Théodore Ballu. — Nouvelles. — Dessins. — Frontispice. — Théâtre de sûreté : plan et coupe. — Ecole des Beaux-Arts, 6 croquis. — Concours de Zurich, projet de M. Meyer. — Consultations juridiques, 3 croquis. — Exposition des arts décoratifs, 4 croquis. — Consultations techniques, 4 croquis. — PLANCHES HORS TEXTE. — Villa de M. M., planche 9. — Dépôt du chemin de fer de l'Est, planche 12.

Un numéro tous les Samedis

Prix de ce numéro : 75 centimes.

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.

DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.

Union postale : 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris,
Administration : 17, rue Bonaparte.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R. 6559

R. 5726

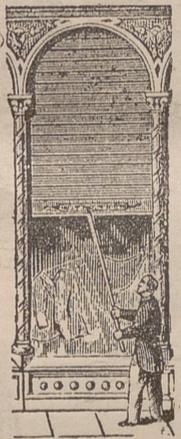


MOSAÏQUES
FACCHINA * maître mosaïste breveté 2, bis
 rue Legendre, PARIS Vⁿ précédent

MIROITERIE. VITRERIE
P. KAEPPELIN, Succ^r de CH. BUQUET
 15, rue de Buci, 15. — Paris
 Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises
 Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles.
 — Ornementation — Gravure. — Dorure. — Vi-
 traux. — Verres de toutes espèces. — Verres
 gravés et décorés.
 Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroi-
 terie** et de **Vitrerie** pour Bâtimens, Magasins.
 Châteaux, Villas.

TAPISSERIE (Spécialité pour la)
TRINGLES A TAPIS (Systèmes brevetés)
 L. DOUMAUX, 9, rue Chalanais.
NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX
 CALFEUTRAGE INV. 33, r. de l'Echiquier.
FERRURES SPÉCIALES POUR LES TAPISSIERS
 L. VILLUIS, 19, rue de la Chaussée-d'Antin.

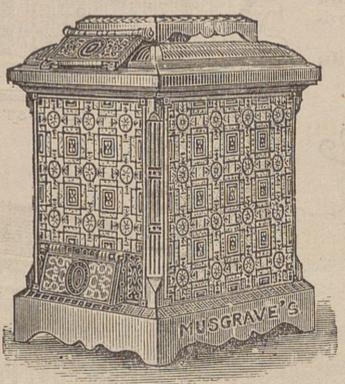
CLARK ET C^o
 Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier
 ondulé roulant d'eux-mêmes
CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, S^{ucc^{rs}}
 Médaille d'Argent
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------------------------------|
| Récompenses aux Expositions de |  | Récompenses aux Expositions de |
| Vienne 1867 | | Oporto 1865 |
| Londres 1862 | | Philadelphie 1876 |
| Moscou 1872 | | Melbourne 1881 |
| Dublin 1872 | | Amsterdam 1883 |

Fournisseurs de l'Etat, de la Ville de Paris
 de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
 MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
 Ascenseurs Hydrauliques et autres

POÈLES & CALORIFÈRES
 A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
 DE PARIS, LONDRES ET BELFAST

Pas de poussière. — Pas d'odeur
 Pas de surchauffage. — Pas de danger



MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.
 Médaille d'argent, Amsterdam 1883
 Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884
 Médaille d'argent, Anvers 1885.
 Renseignements et Prix-Courants sur demande.
MUSGRAVE ET C^o LIMITED
 Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

OFFICE DE BREVETS FONDE EN 1874
 B. Martin. — 104, rue Saint-Maur. — Paris.

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878
CARRELAGES CÉRAMIQUES
 DE **BOULENGER AÏNÉ, A AUNEUIL**
 Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
 EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
 Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol. — Paris.

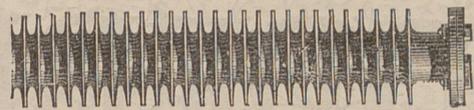
PAVAGES CÉRAMIQUES
 De Pont-Sainte-Maxence
A. CORBASSIÈRE
 DÉPOSITAIRE EXCLUSIF

22 Médailles
 D'EXPOSITIONS
 internationales
 CARRELAGES
 CÉRAMIQUES;

EVITER
 les
 CONTREFAÇONS
 qui toutes
 sont étrangères

35, rue de la Chapelle. — Paris.

E. & P. SÉE
 INGÉNIEURS
 15, rue d'Amiens, à LILLE
 CHAUFFAGE, VENTILATION, ECLAIRAGE



NOUVEAU SYSTÈME
 de tuyaux de chauffage
 à ailettes en tôle et en fonte
 Breveté S. G. D. G.
 Ayant une TRES GRANDE ENERGIE. Très écono-
 miques de première installation. — Séchoirs. —
 étuves. — Chauffage d'Ateliers, Bureaux, Monu-
 ments, etc. — **Gazomètres portatifs** sans feu
 pour Usines, Châteaux, etc.
 FOURNISSEURS DES MINISTÈRES DE LA GUERRE, DE LA
 MARINE, DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, ETC.

28, Avenue de l'Opéra

| | | | |
|--|---------|--------|-----------------------|
| | 1000 k. | 500 k. | 250 k. |
| ANTHRACITE pour poê- les mobiles..... | 49 | 26 | 13.50 |
| BOIS 1 ^{re} qualité..... | 52 | 27 | 14 |
| CHARBONS pour appar- tement..... | 50 | 26 | 14 |
| CHARBONS pour calori- rifère..... | 46 | 24 | 13.50 |
| | | | les 100 |
| BRIQUETTES à 10 trous. | 50 | 26 | 5.50 |
| | | | les 100 les 50 les 25 |
| BUCHES économiques brûlant 12 heures.. | 49.50 | 10 | 5.25 |



ALLUME-FEU ÉCOSSAIS breveté S. G. D. G.
 Supprimant Margotins, Boules,
 Papiers, etc.
ALLUME INSTANTANÉMENT TOUS LES FEUX
 Une allumette suffit.
 4 FR. LE CENT
 ADRESSER LES COMMANDES
 28, AVENUE DE L'OPÉRA.

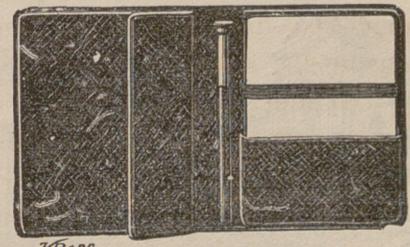
NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
 PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTÈMES
 Compteurs kilométriques. **KLEIN** invent. bte. S. G. D. G.
 86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

E. BÉROUX
 77bis, rue Legendre
 PARIS
COMBUSTIBLE SPÉCIAL
 POUR
POÈLES MOBILES
 DE TOUS SYSTÈMES.
 6, Années de Succès.

CARREAUX EN FAÏENCE
 Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur
DE MAISONS
SEUL DÉPÔT
 DES
 MANUFACTURES DE CBEIL ET DE MONTEREAU
LORDEREAU A^E
 Rue Paradis, N° 56, à Paris.

A. GOELZER
 182, rue Lafayette, 182
 PARIS
BRONZES ET APPAREILS
 D'ÉCLAIRAGE
 GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
 POUR LE GAZ ET LES EAUX
 INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
 ET D'HYDROTHERAPIE
LAVABOS

MAROQUINERIE CHAMOIN
 FABRIQUE FRANÇAISE
 76, Rue de Richelieu, 76
 PARIS
 Serviettes de Ville, pour Architectes Géo-
 mètres, Agents-Voyers et pour Officiers mi-
 nistériels, Avocats, Négociants, etc.
 Portefeuilles de poches
 Porte-monnaie. — Porte-cigares
 FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12 fr.
 Articles nouveaux. — Papeterie
COMMISSION
 Ateliers pour les pièces de commande



LE DOSSIER DES CONCOURS

Ce dossier que nous avons ouvert, voici déjà longtemps, est loin d'être clos.

On pouvait supposer, lorsque la manie des concours a commencé à sévir, que les irrégularités, les incohérences, les dénis de justice étaient la conséquence des premiers tâtonnements : il faut bien, se disait-on, faire l'apprentissage d'une mode nouvelle. Il n'en a rien été malheureusement. Tout au contraire, il semble que les premiers concours, obéissant à quelques restes de traditions aujourd'hui bien surannées, conservaient encore un certain respect de ce préjugé qu'on appelle équité ; on a depuis secoué ces vestiges gênants.

Jadis on se plaignait de l'arbitraire administratif ; les choix faits par des fonctionnaires qu'une longue carrière avait pu exercer aux affaires publiques, étaient quelquefois judicieux ; mais quelquefois aussi ils ont soulevé des protestations justifiées. Le concours, panacée proclamée bien-faisante parce qu'on n'en avait pas encore fait usage, devait supprimer tous ces abus et faire luire une aurore de justice, de désintéressement : le mérite seul allait triompher désormais.

Il fallait au moins de la naïveté, à ne pas dire plus, pour se faire de pareilles illusions ; on n'oubliait qu'une chose, c'est qu'un concours, tout comme une décision administrative, est à la discrétion des hommes, et que les hommes ne changent pas du jour au lendemain. En tout cas, s'il y avait changement, rien n'assurait qu'il dût être avantageux, tant s'en faut ; on n'avait plus affaire, il est vrai, à un préfet, à une commission, à un ministre des Beaux-Arts, qui tout au moins n'étaient pas intéressés matériellement dans l'exécution de l'œuvre à édifier ; mais on allait se trouver en présence de maires, d'adjoints, de conseillers, d'électeurs influents qui prônent leur candidat ou sont fournisseurs, adjudicataires ; se trouver en présence

d'influences locales qui ne sont rien moins que désintéressées, et qui, par suite des modifications politiques, sont aujourd'hui maîtresses absolues, sans contrôle, sans responsabilité. Elles l'ont bien fait voir aux malheureux concurrents.

Expérience faite, les concours sont maintenant jugés ; jamais avant eux les architectes n'avaient eu à se plaindre de surprises aussi difficiles à qualifier. Que l'on passe en revue toutes les plaintes auxquelles ils ont donné lieu, et, laissant de côté les récriminations que l'on peut attribuer au seul mécontentement des candidats malheureux, on sera bien obligé de reconnaître qu'il ne manque à la série aucun des ingrédients nécessaires pour former un gâchis complet. L'état ancien était très loin assurément d'être parfait ; le désarroi actuel est pis qu'odieux, il est ridicule.

Si les concurrents le voulaient bien, le remède est à leur portée : celui qui, à ses dépens, a appris une fois à connaître les municipalités, et sait à quels déboires vous expose tout concours, celui-là n'aurait qu'à ne plus renouveler l'épreuve. Déjà le fait a commencé à se produire, et plus d'un, parmi les architectes les plus estimés, est allé grossir le nombre de ceux qui, dès l'origine, ont refusé de descendre en pareille mêlée ; malheureusement les travaux n'abondent pas, on a du temps de reste ; on se dit : toutes les municipalités n'ont peut-être pas, avec le même laisser-aller, mis de côté tout respect de la justice ; on se risque une fois de plus, sauf à regretter une fois de plus cette dernière illusion.

Alors, n'ayant pas été sage soi-même, on compte sur autrui ; on s'écrie : les conseils de préfecture, les Bâtiments civils, l'administration même, contre laquelle on s'est tant récrié jadis, la Société centrale, ne feront-ils pas entendre raison à ces organisateurs de concours qui exploitent effrontément la confiance publique !

Hélas, non ; conseils, commissions et sociétés sont impuissants à l'heure qu'il est ; les municipaux le savent bien ; ils ne relèvent que d'eux-mêmes, et ce sont eux, au contraire, qui, par l'influence électorale, tiennent dans leurs mains les conseils et les commissions.

Comme le rôle de Cassandre n'est récréatif ni pour l'acteur ni pour les auditeurs, je n'insisterai pas davantage, et je ne reviendrai pas sur un sujet discuté vingt fois. Contentons-nous d'insister une fois de plus sur la seule conclusion pratique : Jurés ou concurrents, les architectes feront bien de ne compter que sur eux-mêmes. Qu'ils apprennent à s'unir et à obéir, qu'ils sachent enfin accepter une discipline ; c'est le moyen d'être fort. Que leur puissante corporation se fasse respecter ; que, le jour où les hommes qui seront à sa tête auront décidé qu'un concours est inacceptable, tous les architectes — à commencer par tous les membres de la Société centrale et des Sociétés départementales, — que toute la corporation sans exception obéisse et tienne le concours en interdit.

De même, les membres de la corporation qui, sous forme quelconque, ont été désignés pour faire partie du jury, doivent se récuser chaque fois qu'un programme est violé ; ils doivent se retirer en déposant une protestation. — Alors les concours marcheront droit.

Mais tout cela a été dit, redit ; à quoi sert de récriminer toujours sans agir jamais ? Attendons qu'un commencement d'organisation se dessine enfin ; attendons que les hommes désignés par leur mérite, par leur réputation, par leur légitime influence, se décident à prendre la tête de cette marche en avant.

Jusqu'à nos doléances ne seront que des criaileries sans portée et sans résultat.

* * *

Mais, comme écrivait l'autre jour notre spirituel correspondant, M. F. Jourdain, la *Construction moderne* est une tribune. Laissons donc monter les orateurs, qui vont d'ailleurs nous en apprendre de belles.

Le concours de Dijon d'abord :

Monsieur le directeur,

J'apprends une chose très grave au sujet du concours de Dijon.

Dans la composition du jury il était dit que le *recteur* et le *proviseur* feraient partie dudit jury.

Et c'est ce qui m'a décidé à faire le projet, car ces deux personnes compétentes donnaient un caractère sérieux au jugement.

Or, le proviseur n'a même *pas été convoqué*, et le recteur a *refusé* de se présenter, prévoyant probablement ce qui devait se passer.

Voyons, est-il permis à une municipalité de se moquer ainsi des artistes et de leur demander leur temps, leur argent et leur talent pour ensuite faire ses petits tripotages en famille ?

Il faut que cela finisse.

Vraiment ce concours a été bien étrange : le programme dit que le devis ne devrait pas dépasser 2,200,000 francs, mais sans indiquer si le mobilier était compris. Sur la demande que j'en ai faite, il m'a été répondu de m'adresser *au Ministère*.

Ainsi voilà une ville qui veut faire un lycée, mais elle ne peut

savoir si, dans la dépense qu'elle prévoit, son lycée sera meublé, ou non meublé !

Prenez donc l'initiative d'une campagne contre des faits aussi scandaleux.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, etc.

Ensuite le concours d'Amiens :

Monsieur le Directeur,

Dans un de vos derniers numéros, en parlant de concours et relativement à celui ouvert dernièrement à Amiens pour la construction de l'hospice Saint-Victor, vous appeliez l'attention des concurrents sur deux paragraphes du programme : le premier concernant le jury composé exclusivement de trois membres nommés par le maire, et le second sur la réserve, faite par le susdit maire, de ne tenir, si bon lui semblait, aucun compte de la décision de cette étrange commission.

Plusieurs architectes de Paris ayant entrepris ce projet, colossal je vous assure, nous avons tenu à nous renseigner sur ce que cachaient entre leurs lignes ces deux clauses insidieuses ; et, à cet effet, nous avons délégué un de nos confrères pour aller à Amiens se rendre un compte exact de la situation de cette malencontreuse affaire.

Le résultat est navrant ; l'affaire est déjà traitée !! Et M. Petit, sénateur et maire d'Amiens, est, par l'opinion publique de la ville, convaincu de s'être dès à présent entendu avec un architecte de la localité pour lui attribuer la direction de ce travail.

On le dit ouvertement dans tous les coins de la ville, on se gausse des concurrents, et le résultat, Monsieur le Directeur, vous prouvera la véracité de nos assertions.

Mais alors pourquoi nous convoquer ?

Pourquoi demander à des hommes compétents un travail que l'on sait inutile ?

Est-ce pour parer quelques gens de l'endroit des plumes du paon ?

Il y a là une injustice flagrante et un scandale contre lesquels nous tenons hautement à protester.

Nous agissons, nous concurrents, loyalement et sans détours ; nous donnons à notre projet toute la somme de travail qu'il nous est possible, mais nous devons exiger des autorités qui nous conviennent l'impartialité à laquelle nous avons droit.

Un autoritaire quelconque aurait-il la faculté de braver ainsi impunément les lois du droit et de la justice ? vivons-nous donc dans un moment de corruption universelle, et l'amour du pot-de-*vin* est-il définitivement devenu une composante de notre caractère ?

Non, il nous semble qu'au-dessus d'un maire il doit y avoir une puissance susceptible de rappeler au devoir le fonctionnaire égaré.

Au ministère de l'intérieur il existe une Commission des bâtiments civils ; boulevard Saint-Germain nous avons une Société centrale des architectes ; c'est à eux de prendre en main la défense de nos intérêts et de rappeler à la pudeur ces trafiquants qui ne voient, en toute affaire, qu'une question d'intérêts.

Nos projets, Monsieur le directeur, sont trop avancés aujourd'hui pour les abandonner, et nous les enverrons ; mais nous voudrions que M. le sénateur, maire d'Amiens, se voie forcé d'adopter à sa trop complaisante commission un certain nombre d'archi-

tectes compétents, qui, seuls, pourraient rendre un jugement équitable.

Nous espérons, Monsieur le directeur, que vous voudrez bien accueillir favorablement notre protestation, et la défendre au besoin de votre plume si accréditée.

Veillez recevoir, etc.

Pour un groupe d'architectes,

UN ABONNÉ.

C'est tout, parce qu'il n'y a pas d'autre concours prêt à éclore en ce moment. Au prochain, de nouvelles révélations tout aussi rassurantes, très probablement.

P. PLANAT.

COURS DE M. A. DE BAUDOT

DEUXIÈME LEÇON

Le public nombreux et spécial qui assistait, le jeudi 10 novembre, au cours de M. de Baudot, prouvait par sa présence que des leçons sur l'Art du Moyen Âge et de la Renaissance venaient à point pour satisfaire un légitime désir d'instruction et combler une lacune dans notre éducation d'artistes. Ce n'était plus l'affluence obligée de toute première parisienne, qui avait rempli la salle du Trocadéro, comme le jour de l'ouverture du cours, mais bien une assemblée d'auditeurs recueillis, prenant consciencieusement des notes, venus là pour apprendre et retenir.

Le savant architecte possède, selon nous, deux qualités primordiales pour le professorat, la clarté et la simplicité ; son élocution est facile, ses vues sont très nettes, et sa phrase, exempte de métaphores littéraires, ne sert qu'à souligner d'une façon précise les points sur lesquels il veut attirer l'attention de son auditoire.

M. de Baudot a été encore obligé, cette fois, de se renfermer dans des généralités, laissant entrevoir la grandeur et l'importance du programme qu'il s'est tracé, c'est-à-dire l'Étude du moyen âge par Ecoles. Tout d'abord, il fait remarquer que, dès le XI^e siècle, les Écoles ont affirmé un tendance d'art générale, chacune d'elles s'est laissé influencer par le climat sous lequel elle s'est épanouie, en se conformant aux exigences du sol pour le choix et l'emploi des matériaux. Si les monuments du moyen âge ont la même échelle, s'ils sont tous bâtis suivant un même esprit, un même style, ils diffèrent, pourtant, entre eux par cela seul qu'ils ont été édifiés avec une matière plus ou moins dure, plus ou moins résistante. Ainsi dans la Bourgogne, dans l'Ile de France, où la pierre est suffisamment dure, les flèches qui couronnent les tours sont très ajourées, très ornementées, tandis que dans le Loir-et-Cher, dans les Charentes, où l'emploi du tuffeau s'imposait, elles deviennent plus lourdes et plus massives, en raison de la nature de cette pierre plus tendre. La diversité dans les moyens d'exécution a créé la diversité dans les conceptions de l'art au moyen âge, et amené une certaine rivalité entre les écoles, émulation profitable incontestablement.

M. de Baudot énumère ensuite rapidement les diverses écoles qui ont doté la France de monuments remarquables ; il délaisse volontairement la période gallo-romaine en prenant l'art

au moment où il s'affranchit des traditions antiques, pour devenir vraiment français. Voici d'abord l'École provençale, qui nécessairement, conserve plus qu'une autre, par sa situation, géographique, l'influence gallo-romaine, tout en subissant, pour sa sculpture, l'influence byzantine ; elle est représentée merveilleusement, par l'église Saint-Trophime d'Arles, par Saint-Gilles, par Saint-Paul-Trois-Châteaux ; voici l'École du Languedoc s'affirmant dans Saint-Sernin de Toulouse, dans l'Abbaye de Moissac, dans Saint-Bertrand de Comminges, et regardant bien plus du côté de l'Orient que du côté de Rome ; voilà l'École du Périgord accusant, surtout dans les ensembles, ses prédilections pour l'art byzantin, Saint-Front de Périgueux en est un exemple ; voilà l'École des Charentes, celle du Poitou, dirigées par des affections identiques, et, pourtant, subissant aussi l'influence du Nord dans les constructions en bois. La cathédrale d'Angoulême, Notre-Dame-la-Grande de Poitiers sont des types excellents de ces écoles ; l'ornementation est quelquefois jetée à profusion dans leurs monuments, et cependant l'harmonie ne cesse d'y résider.

Une école très brillante au XII^e siècle est l'École normande. L'École rhénane dérive aussi du byzantin, pour les détails, comme on peut le voir par le clocher de Schlestadt et la nef de la cathédrale de Strasbourg.

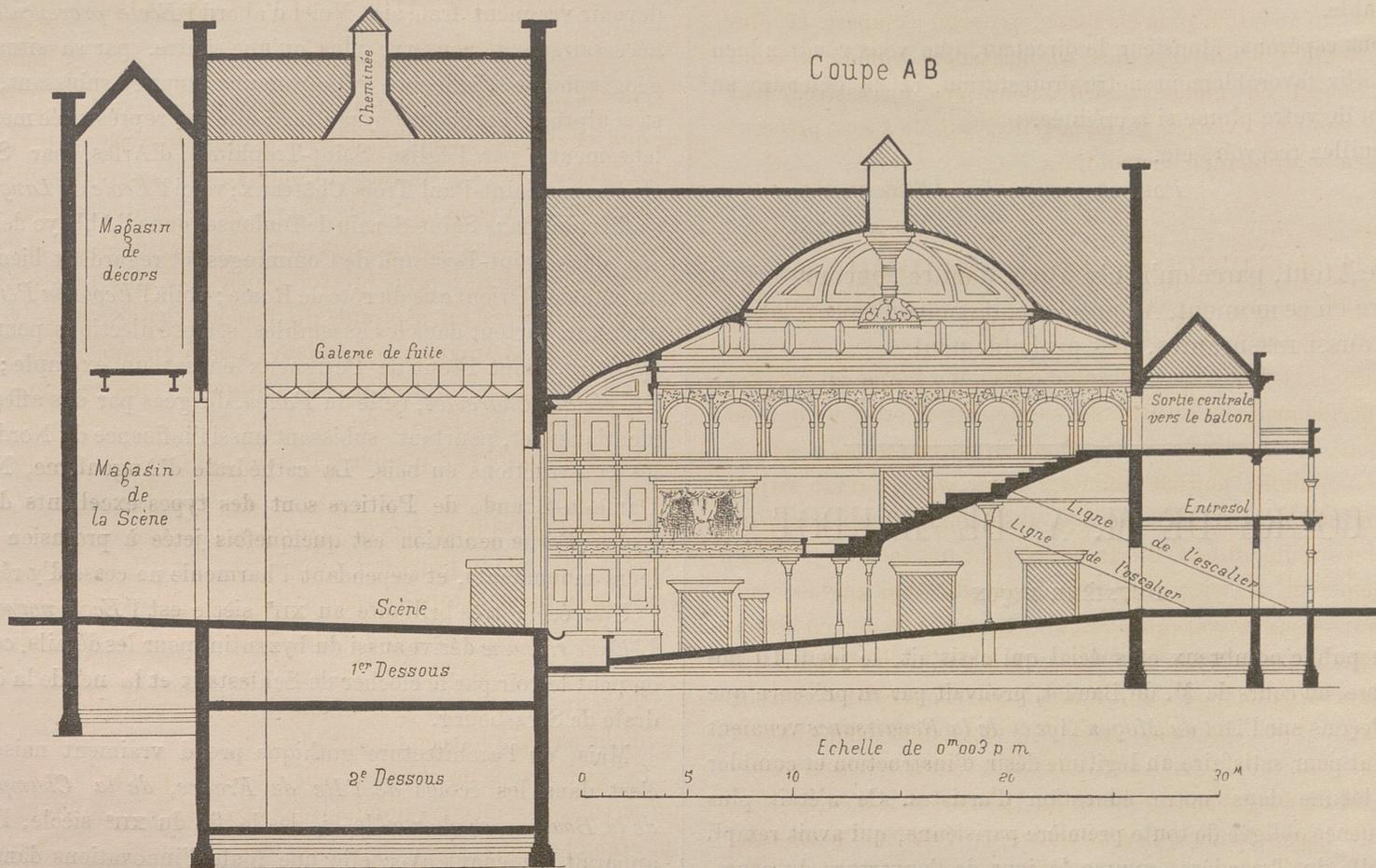
Mais, où l'architecture gothique prend vraiment naissance, c'est dans les écoles de l'Ile de France, de la Champagne, de la Bourgogne ; chez celle-ci, dès la fin du XII^e siècle, l'ogive apparaît, amenant avec elle une foule d'innovations dans l'art français. L'influence de ces écoles se fera sentir jusque dans l'église de Saint-Nazaire de Carcassonne : à Vienne, à Lyon et même à Lausanne, il y a des monuments gothiques qui sont, les uns et les autres, une véritable importation de l'Ile de France.

Pourtant « les architectes qui sont venus apporter leur solution gothique, l'ont appliquée en raison du climat des régions où ils sont venus l'appliquer ».

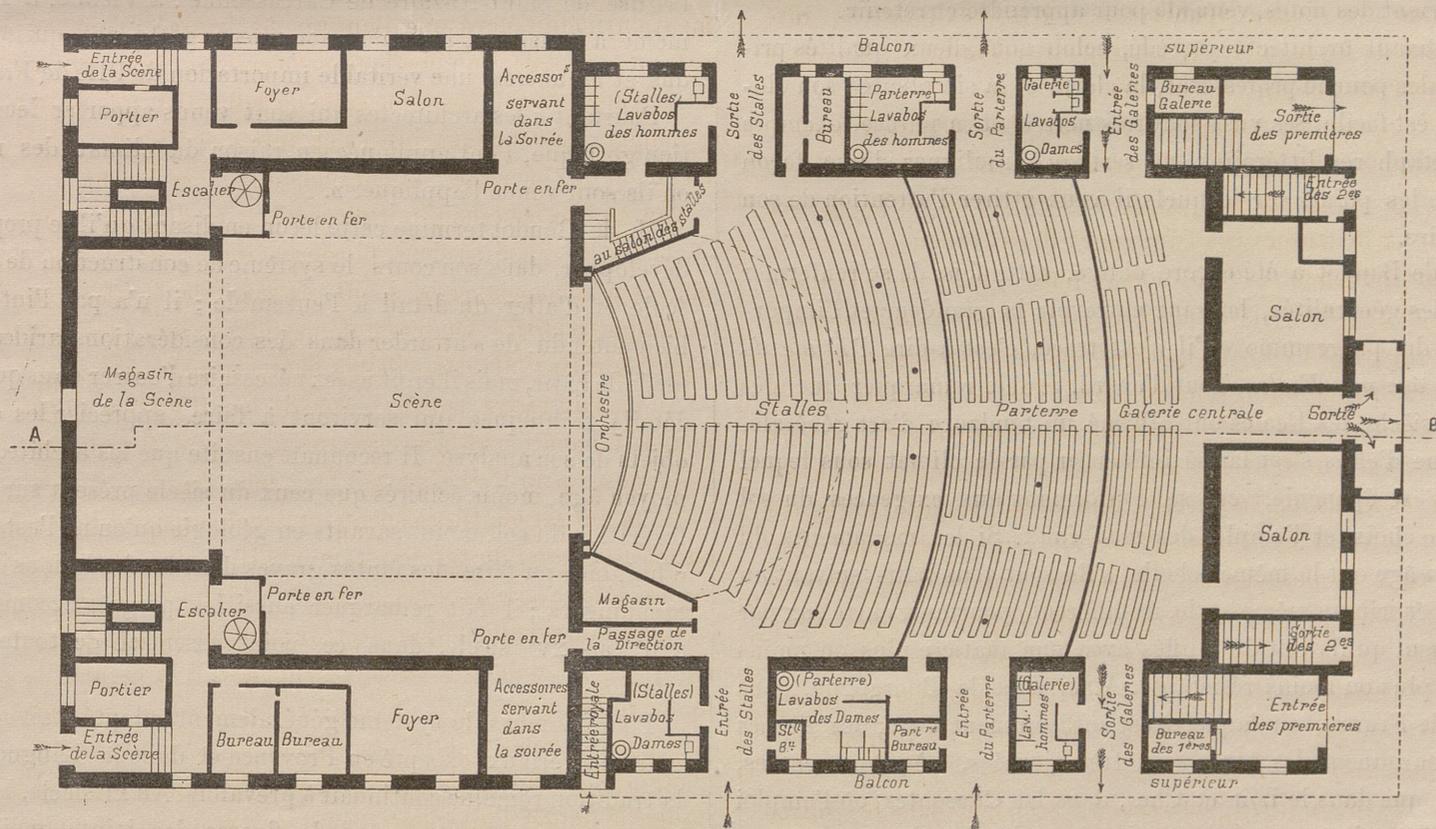
M. de Baudot termine cette leçon en disant qu'il se propose de développer, dans son cours, le système de construction de chaque école et d'aller du détail à l'ensemble ; il n'a pas l'intention, bien entendu, de s'attarder dans des considérations arides sur le mode de bâtir, mais il croit assez nécessaire d'entrer dans quelques détails techniques qui serviront à faire apprécier les œuvres objets de son analyse. Il reconnaît ensuite que les architectes du moyen âge, moins éclairés que ceux du siècle présent sur la conformation du sol, moins savants en géologie qu'on ne l'est aujourd'hui, ont pu faire des fautes graves dans les fondations de leurs monuments ; il fait remarquer aussi les progrès accomplis, du XIII^e au XV^e siècle, dans ce point essentiel de toute construction.

Pour les murs, le système généralement adopté était celui des petits matériaux, excepté en Provence et dans le Languedoc où la tradition romaine continuait à prévaloir. Au XI^e siècle, les constructeurs se préoccupaient de la finesse des joints, mais on ne tarda pas, dans les siècles suivants, à n'employer que des joints de deux à trois centimètres d'épaisseur. Au XV^e siècle et à la Renaissance on revint pourtant aux joints fins. Puis, envisageant la confection même des murs avec leurs blocages et leur appareil de moellons de 0^m66 de longueur sur 0^m33 de hauteur et 0^m33 d'épaisseur, le professeur insiste sur l'économie pratiquée par les constructeurs dans l'emploi de la matière, économie très

THÉÂTRE DE SURETÉ. — Projet de M. Swing.



Plan du Rez de Chaussée



compréhensible, étant données les difficultés qu'on éprouvait autrefois pour l'extraction et le transport.

Le sympathique professeur a été très applaudi, et nous sommes certain que son cours sera assidûment suivi; l'intérêt de ces études ne fera que se développer d'une leçon sur l'autre, quand des généralités on passera à l'étude plus circonstanciée de chaque œuvre. Ces leçons ont d'ailleurs leur corollaire tangible et

imposant dans le superbe musée de sculpture comparée du Trocadéro. Ce musée et ce cours sont destinés à faire progresser rapidement les études trop négligées, jusqu'à ce jour, de l'architecture du moyen âge et de celle de la Renaissance. On croit tout savoir, ou on croit, du moins, que tout a été dit sur la question; malgré l'autorité, l'érudition, la conscience de ceux qui nous ont précédés dans cet examen, nous devons bien nous figurer que les voiles les

plus épais couvrent encore cette partie de l'histoire de l'art français. Plus on apprend, plus on sonde, plus on compare et plus on reconnaît l'insuffisance des connaissances humaines, étant donné le peu de mémoire des générations successives, leur flagrant oubli des événements de la veille, tant elles sont préoccupées de la solution du lendemain.

M. D. S.

LA CONSTRUCTION MODERNE

EN ANGLETERRE

Je ne sais si c'est la patte de mon ours qui a remué les esprits, mais, décidément, le théâtre de sûreté est à l'ordre du jour en Angleterre. En ouvrant ce matin mon journal, le *Daily Telegraph*, journal populaire, journal aimé des *mastroquets*, j'ai été surpris d'y trouver un plan et une coupe, absolument comme dans un journal d'architecture! C'est un projet pour un théâtre de sûreté proposé par M. Henry Swing, le plus grand acteur anglais d'aujourd'hui. Vous verrez que notre acteur-architecte, en grand prince de la scène, procède beaucoup plus radicalement que votre humble collègue, l'*Ours*. Pour obtenir son théâtre de sûreté, il demande tout bonnement au public de vouloir bien changer toutes ses habitudes. Au lieu d'un théâtre, lieu d'agréable passe-temps, M. Swing nous propose un théâtre, lieu d'édification, une salle de conférences, si vous voulez, où l'on joue la comédie. Les loges où nos gracieuses spectatrices aiment recevoir les visites de leurs admirateurs, rasées! Le foyer où l'on aime tant contempler les belles épaules et les belles toilettes, rasé aussi! Plus de foyer, ni droit, ni circulaire! Vraiment, Monsieur Swing, pour un acteur, vous êtes trop stoïque.

M. Swing est un grand artiste. Enfant, élevé dans le ruisseau, il débuta par gagner sa vie en ouvrant les portières des voitures à la porte des théâtres. Il finit, je ne sais comment, par passer du dehors au dedans de ces édifices, et il sut se conquérir sur la scène, non seulement l'admiration du public, mais aussi l'estime de ses collègues. Aujourd'hui Swing est le lion à la mode, il a ses entrées partout; les salons de l'aristocratie anglaise sont fiers de le posséder, et notre famille royale se fait une fête de le recevoir en ami à sa table. Ne nous étonnons pas qu'un artiste comme Swing voie dans son art une sainte vocation; s'il l'avait envisagé comme une amulette, il ne serait jamais parvenu si haut. Un autre artiste aussi, plus grand encore, Richard Wagner, nous a proposé l'art de la scène comme une religion. Wagner, lui aussi, a demandé à ses admirateurs de venir à son théâtre comme à un culte. Mêmes principes, mêmes résultats. Le théâtre que Wagner se fit bâtir à Beyrouth pour y exécuter ses œuvres ressemble en tous points à celui que nous propose l'acteur Swing.

Je suis d'avis qu'il y a place soit à Paris, soit dans les autres grandes villes d'Europe ou d'Amérique, pour les deux types de théâtres de sûreté: pour celui de l'*Ours* où les vieilles traditions de la belle société trouveront encore un lieu où s'abriter; pour les théâtres Wagner et Swing, stoïques temples de l'Art dramatique pur et simple. L'avenir appartient peut-être à ces derniers. Qui sait?

Lawrence HARVEY,
Architecte à Londres, ancien élève de l'École des Beaux-Arts.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 2^{me} classe.

Oh! comme M. le professeur de théorie devait avoir hâte de quitter Paris, lorsqu'il rédigea les programmes à proposer pour les concours de vacances! Comme son imagination devait l'emporter déjà vers de belles plages et de riantes campagnes, dans de jolies villas et de grands parcs! Dame, on était alors en juillet, et combien, comme lui, songeaient à s'aller reposer sous d'épais ombrages en aspirant de fraîches brises. Mais voyez plutôt. Tous les programmes proposés à cette époque et dont nous venons de voir les interprétations, marquent bien cet immense désir de campagne. Est-ce que nos idées du moment ne se trahissent pas toujours par quelque côté dans nos travaux ou dans nos actes?

C'était d'abord la *maison de campagne*, puis le *pavillon de bains dans le parc* qu'on proposait aux élèves de 1^{re} classe. C'était presque en même temps un *rendez-vous de chasse dans un grand parc*, la *façade et le portique d'une villa*, un *colombier et une faisanderie* pour les élèves de 2^{me} classe.

Nous avons examiné dernièrement les concours de 1^{re} classe, étudions aujourd'hui ceux de 2^{me} classe.

Le rendez-vous de chasse consistait en un pavillon élevé sur un tertre qui, d'un côté, dominait les routes du parc, et, de l'autre, un grand lac, aux rives duquel on descendait par des rampes ménagées sur la pente du terrain.

Ce pavillon (n'excédant pas 30 mètres dans sa plus grande dimension) n'était élevé que d'un rez-de-chaussée, dont les principales pièces étaient un portique ou *loggia*, un vestibule, un salon accompagné de cabinets, une salle de billard et une grande salle à manger. Les cuisines, offices et autres accessoires, ainsi qu'un logement de concierge, étaient dans un soubassement.

Autour de l'esplanade qui précédait le pavillon du côté du parc, et à laquelle aboutissaient plusieurs routes de chasse, étaient placées les dépendances, chenil, faisanderie, écuries, remises et communs pour les piqueurs, domestiques, etc. Cette esplanade n'excédait pas 250 mètres dans son plus grand côté.

Au pied du tertre, sur les bords du lac, il y avait un petit port pour la navigation et la pêche, autour duquel étaient distribuées des remises pour les barques et les gondoles.

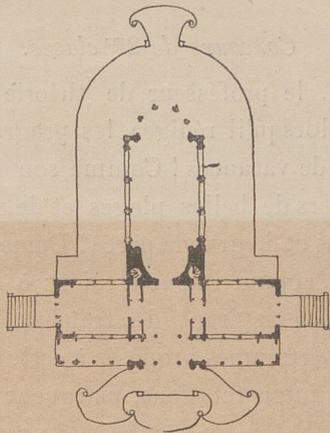
Voilà qui est gentil, j'espère, et bienheureux serait celui qui aurait à exécuter un tel programme. Eh! mon Dieu, cela s'est vu, mais le reverrons-nous jamais?

Enfin nous sommes dans le rêve, restons-y. Mais le rêve nous autorise-t-il à oublier le caractère que devait présenter le pavillon en question? Ce n'était point une habitation ordinaire, une villa au milieu des bois. C'était quelque chose de plus décoratif, d'une architecture plus ferme et que les chasseurs eussent entrevue de loin. A l'intérieur, n'était-ce pas la salle à manger qui devait de beaucoup l'emporter sur les autres pièces et prendre la place d'honneur? Ainsi l'a compris M. Dalmas, élève de M. André, et le croquis que nous donnons de son projet nous dispensera de plus amples développements.

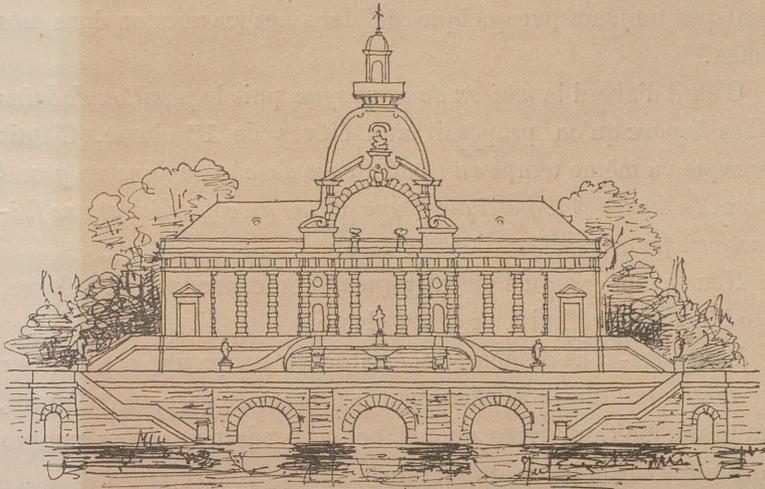
Son plan général, au milieu duquel figurait le pavillon, était également bien conçu, tandis que ses concurrents auraient, particulièrement sur ce plan général, donné de larges prises à la critique.

UN RENDEZ-VOUS DE CHASSE

Projet de



M. Dalmas.



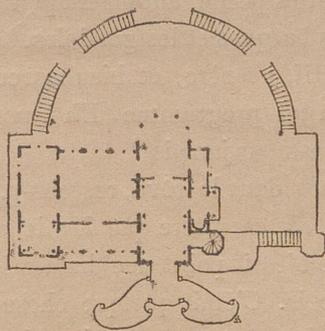
En même temps que le projet de M. Dalmas, nous avons crayonné celui de M. Cosson Georges, élève de M. Ginain. Non pas qu'il nous ait paru bien répondre au programme, — c'était plutôt une villa qu'un pavillon de rendez-vous de chasse, — mais, le caractère mis à part, les parties en étaient arrangées avec assez de goût, et la composition en pourrait être retenue pour être appliquée à d'autres sujets.

Trente élèves avaient pris part au concours.

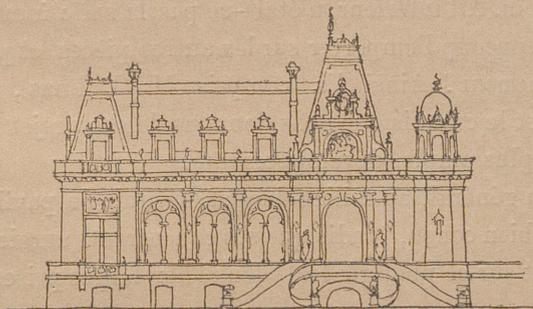
Le jugement a donné les résultats suivants :

1^{res} mentions. MM. Dalmas, élève de M. André, et Lefebvre, élève de M. Ginain.

Projet de M.



Cosson Georges.



2^{mes} mentions. MM. Panicheux, — Lambert (Théodore), — Poupel, — Saglio, — Umbdenstock, — Halley, — Garnier (Antoine), — Massa, — Jubert, — Lavanchy, — Jalabert, — Dolle, — Cosson, — Resplandy, — Deprunamert.

La façade et le portique d'une villa étaient pour les concurrents en éléments analytiques. La façade avait vingt mètres de longueur, le portique ou *loggia* (l'un ne va pas sans l'autre) était au milieu. La villa se composait d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un attique.

La décoration devait en être riche et élégante, et la corniche de couronnement construite en bois, comme les corniches toscanes de certains palais de Florence (palais Guadagni, Ugucioni, Nicolini, etc.).

Des secondes mentions ont été accordées à MM. Tuchscl, — Collet, — Godart, — Collardot, — Blain, — Gossart, — Bourdeau, — Lenègue, — François, — Cœnillé, — Acquerie, — Hebbelguck, — Perdrigé, — Goffinois, — Meunier, — Chostel.

Un colombier et une faisanderie étaient pour les concurrents en esquisses. La disposition de ces deux accessoires d'une importante maison de campagne devait être telle qu'il en résultât une dépendance agréable dans le voisinage du corps de logis principal.

Les volières composant la faisanderie se groupaient avec le colombier, qui les dominait, de manière à produire un effet pittoresque.

Le colombier avait son entrée spéciale; un cadran solaire, une girouette avec indication des points cardinaux pouvaient faire partie de sa décoration.

L'ensemble des constructions n'excédait pas 25 mètres dans la plus grande dimension.

Des secondes mentions ont été accordées à MM. Guimard, — Guilbert, — Coulon, — Lavanchey, — Umbdenstock, — Baille, — Duquesne, — Méranté, — Rousseau.

Parmi les esquisses récompensées nous avons fait le croquis d'une, au hasard, qui se trouve être celle de M. Guilbert, élève de M. André.

Maintenant nous voici de retour à Paris. Quelques affaires survenues durant notre séjour à la campagne, nous obligent à aller voir notre notaire. Or rien n'échappe à l'œil d'un architecte, pas même la laideur ni la mauvaise disposition des affiches notariales; et à la première occasion, si cet architecte a l'honneur de rédiger des programmes pour les concours de l'École des Beaux-Arts, il leur proposera comme sujet *une porte cochère*, et cette porte donnera entrée à une maison que l'on supposera appartenir à un notaire. Cela va de soi.

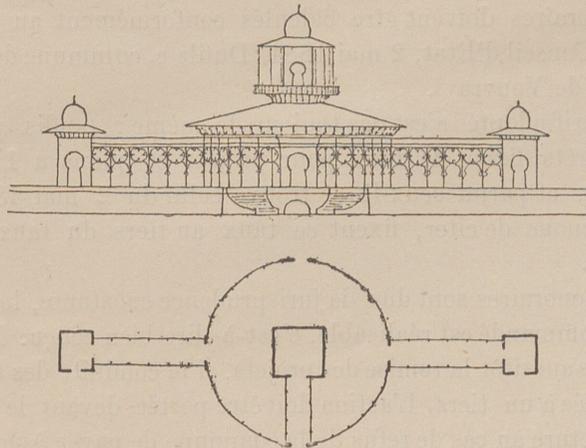
C'est ainsi qu'à côté du colombier figurait une autre série d'esquisses représentant une porte cochère.

Les murs latéraux du passage (de 12 mètres de longueur et 6^m30 de hauteur) étaient pleins dans une partie de leur longueur correspondant à des magasins et entresols situés sur la rue; on pouvait les décorer architecturalement en disposant des cadres destinés aux affiches notariales. Nous y voici. Et dans l'élévation, en rendant compte du système décoratif de l'entourage de la baie, il fallait bien se garder d'oublier les panonceaux ou écussons du notaire.

Comment, en récompense de cette bonne pensée à leur adresse, les notaires ont-ils été si chiches d'inspiration pour le plus grand

UN COLOMBIER ET UNE FAISANDERIE

Esquisse de M. Guilbert.



nombre des concurrents. Pourtant, mieux inspirés, MM. de Monclos, — Dalmas, — Reedtz, — Rigault, — Rousseau, — Umbdenstock, — Resplandy, ont pu obtenir une seconde mention.

J'ajouterai — car je ne veux vous faire grâce de rien — que l'exposition offrait encore à l'œil étonné du visiteur, 40 dessins, tous les mêmes, pas une ligne de moins sur l'un que sur l'autre; sur tous le même bariolage, la même crudité de tons, et tous représentant la *porte principale d'un palais assyrien*; sujet proposé aux élèves de 1^{re} classe pour le concours d'histoire de l'architecture.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

P. S. — L'Académie de Beaux-Arts a jugé le premier concours d'essai du prix Chaudesaigues. Le sujet proposé était : *Le motif-milieu d'une orangerie*. Trente-deux concurrents avaient pris part à ce premier essai.

Voici les noms des dix concurrents admis en loge pour le concours définitif :

MM. Delestre, élève de M. Guadet; — Freynet, élève de M. André; — Gerdolle, élève de M. Gerhardt; — Girard, élève de MM. Daumet et Girault; — Guilbert, élève de M. André; — Laffillée, élève de M. Ginain; — Mauber, élève de MM. Guadet et Thomas; — Micoud, élève de M. André; — Pradelle, élève de M. Guadet; — Recoura, élève de M. Pascal.

CONCOURS POUR UN CASINO A ZURICH

(Voyez page 53, 3^e Année.)

Les trois projets suivants, classés *ex aequo* par le jury, sont en effet de valeur à peu près égale.

Nous leur consacrerons ce rapide examen :

Monsieur Eugène Meyer à Paris, auteur du projet XX, a le mérite incontestable d'avoir trouvé, non sans efforts, une bonne solution applicable à l'emplacement de l'ancien Casino.

Il ne nous paraît pas douteux que son travail aurait pu marcher de pair avec celui de M. Braun si l'auteur, s'affranchissant des entraves d'un emplacement défectueux, se fût rallié à celui bien plus favorable du centre des quais, sur lequel son plan aurait pu se développer à son aise.

Mentionnons la très heureuse disposition du Restaurant, ouvrant sur la terrasse qu'il dessert aussi bien que le pavillon qui l'avoisine aussi.

En élévation le projet est moins heureux; les façades manquent de calme et il existe une dualité fâcheuse entre la coupole s'élevant, on ne sait trop pourquoi, au-dessus de la petite salle des concerts, et la couverture, cintrée aussi, du pavillon.

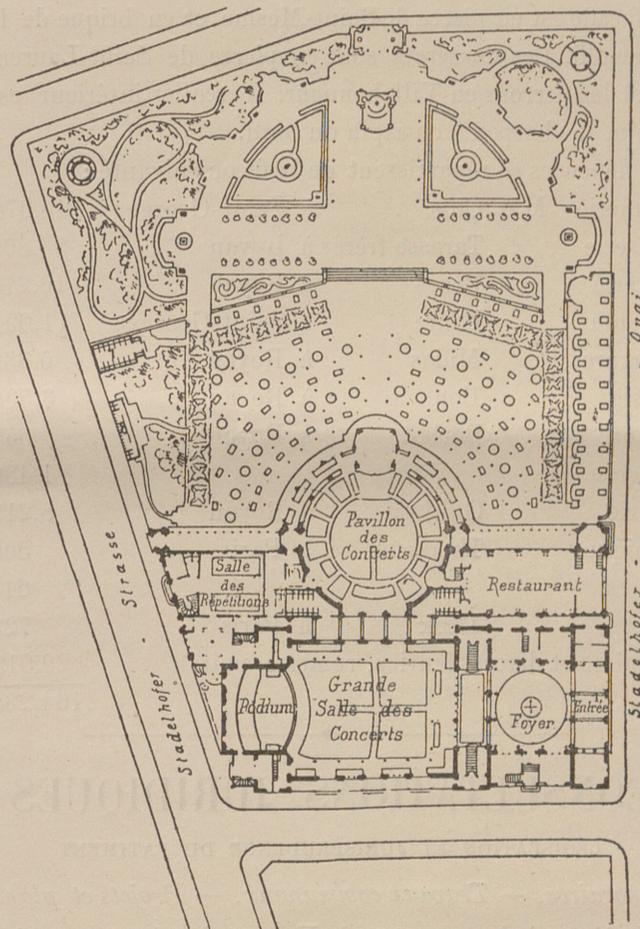
Faute de pouvoir mettre tous les plans sous les yeux de nos lecteurs, il ne nous est pas possible de discuter bon nombre d'autres projets qui certes en vaudraient bien la peine.

Beaucoup présentent des idées fécondes ou d'intéressantes particularités, et tous témoignent de l'intérêt provoqué par un programme attrayant et plein d'originalité.

En résumé, beau et bon concours, marquant un grand pas vers la réalisation du projet dès longtemps caressé de la construction d'un nouveau Casino, destiné à devenir l'un des plus beaux joyaux de l'*Athènes suisse*.

Le projet W., de M. W. Martin à Zurich, moins étudié que le

CONCOURS DE ZURICH. — Projet de M. E. Meyer.



Plan du Rez-de-Chaussée 1: 1500

précédent, s'en rapproche cependant beaucoup par l'excellence de ses dispositions d'ensemble. La hauteur de 22 mètres du sous-plafond de la grande salle des concerts est exagérée et ne s'explique que par le désir de l'auteur de l'éclairer latéralement en dessus des constructions qui l'entourent.

Les façades, un peu massives, manquent surtout de cet entrain qui doit caractériser un édifice de cette destination.

M. Kunkler de Saint-Gall, auteur du projet *Amor musicam docet*, est tombé sur une idée assez originale: Son pavillon des concerts formant un rectangle allongé, avec angles arrondis, est ajusté perpendiculairement sur le centre du corps de bâtiment principal, avançant ainsi de toute sa longueur sur ce chemin.

Un croquis perspectif nous rassure quelque peu au sujet de l'effet général de cette disposition un peu risquée; cependant

nous nous demandons, non sans anxiété, de quelle façon l'auteur comprend le raccord architectural des deux corps de bâtiments : un arbuste complaisant, poussant là par hasard, nous dissimule sa pensée intime à l'endroit de ce point fort délicat.

B. RECORDON, architecte.

VILLA A ROYAN

PLANCHES 7, 8 ET 9.

(Voyez page 54.)

La villa est édifée sur le territoire de la commune de Saint-Georges-de-Didonnie, près de Royan. Des fenêtres du salon et des loges latérales on a pour perspective la côte du Médoc et la pointe de Grave, à droite la pleine mer, à gauche des dunes recouvertes par la forêt de Susac. Du haut de la tour la vue embrasse un horizon de quarante kilomètres, jusqu'à Marenne et Cordonan.

La façade est en pierre de Saint-Mesme et en brique de Laroche-foucauld. Les dossierets sont en pierre de Saint-Laurent du Puch et les perrons en Villehonneur. L'escalier intérieur est en pitchpin, la charpente en sapin du nord.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

| | | | |
|--|----------------|-----------------|--------------------|
| Maçonnerie | MM. Cros | à Saint-Georges | 69,078 fr. |
| Menuiserie | Tarasse frères | à Royan | 23,800 » |
| Serrurerie | Bos | à Royan | 19,218 » |
| Charpente | Faure | à Saint-Georges | 11,091 » |
| Couverture | Midas | à Royan | 5,332 » |
| Peinture | Bon | à Royan | 3,590 » |
| Sculpture | Barbot | à Royan | 550 » |
| Marbrerie | | | 1,480 » |
| Plâtrerie | Gaillard | à Royan | 8,218 » |
| Céramique | Theissen | à Paris | 500 » |
| Parquets | | | 643 » |
| Faïences | Deck | à Paris | 725 » |
| Honoraires et divers (écuries, remises, puits) | | | 20,013 » |
| | | | <u>164,238 fr.</u> |

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Honoraires. — Travaux communaux. — Projets et plans.

M. le Maire de la commune de X..., où il existe un architecte communal, m'a chargé de la rédaction d'un projet de mairie avec justice de paix.

Ce projet se compose :

- 1° D'un rapport ;
- 2° De plans, coupes et élévations ;
- 3° Devis et cahier des charges ;
- 4° Bordereau des prix ;
- 5° Devis descriptif ;
- 6° Détail estimatif.

Il a été approuvé par la commission consultative des travaux communaux et va être remis en adjudication incessamment.

N'étant pas chargé de l'exécution des travaux qui sont confiés à l'architecte de la commune, suis-je en droit de réclamer la part d'honoraires qui me sont dus ; ou dois-je attendre la fin des travaux ?

Réponse. — En matière de travaux communaux les architectes

ont droit à des honoraires pour les projets et devis qu'ils ont reçu l'ordre d'établir, si ces projets sont susceptibles d'approbation ; ces honoraires doivent être calculés conformément au tarif en usage (Conseil d'État, 2 mai 1884, Dufils c. commune de Saint-Étienne de Vouvray).

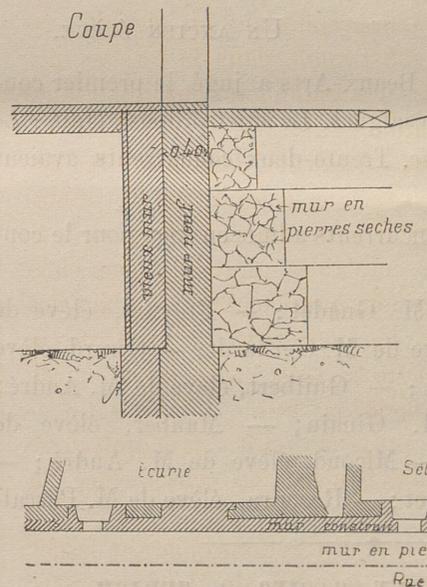
Le tarif adopté n'est pas toujours le même ; tandis que certains arrêts fixent le taux pour projets et plans à 1 1/2 %, d'autres, et parmi ceux-là se trouve celui du 2 mai 1884, que nous venons de citer, fixent ce taux au tiers du taux 5, soit 1.66 %.

Les honoraires sont dus, de jurisprudence constante, lorsque le projet commandé est réalisable, c'est-à-dire bien conçu. Ils sont payables aussitôt la remise des projets, si la conduite des travaux est confiée à un tiers. L'action doit être portée devant le Conseil de préfecture au cas de refus de la commune de payer à notre correspondant les honoraires qui lui sont légitimement dus.

Mur de soutènement. — Dommage. — Action devant le Conseil de préfecture.

La ville de B... vient de remblayer une rue de 3 mètres en moyenne devant l'immeuble dont le plan est figuré ci-joint. Avant que le remblai soit fait, on a construit un mur de 0^m60 en maçonnerie en chaux hydraulique pour se mettre à l'alignement. L'Administration des ponts et chaussées a élevé un contre-mur en pierres sèches.

Ce mur fera naturellement office de puits perdu et les eaux à un moment donné viendront envahir les sous-sols qui servent de sellerie et d'écurie et que je comptais agrandir en enlevant l'ancien mur. Les choses ainsi faites, il en résulte pour moi un dommage. Ayant adressé une réclamation à l'Administration des ponts et chaussées, qui n'en a tenu aucun compte, j'ai engagé l'action devant le



Conseil de préfecture. Suis-je en droit d'attaquer l'Administration des ponts et chaussées pour le dommage causé ?

Réponse. — Dans l'espèce qui nous est soumise nous pensons que l'action devant le Conseil de préfecture ne sera valablement engagée qu'autant que la situation créée par l'administration des ponts et chaussées sera le sujet d'un dommage pour la propriété du client de notre correspondant.

Si l'action devant le Conseil de préfecture est engagée, il y a lieu de conclure à l'expertise ; mais comme il ne s'agit pas d'une expertise obligatoire, mais d'une expertise facultative que le Conseil peut ordonner ou refuser, par conséquent, il est possible, dans l'absence de dommage, que le Conseil rejette purement et simplement la demande présentée.

Clôture. — Alignement.

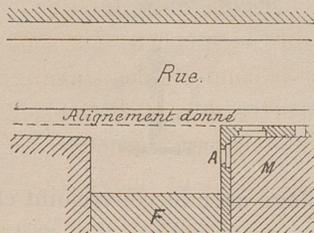
On nous demande notre avis sur l'obligation de la clôture et sur une deuxième question d'alignement ainsi libellée :

Mon client F... possède une maison dans une rue dont l'alignement a été soumis à l'enquête il y a environ 15 ans, sans qu'il se soit produit aucune opposition. Le plan a donc été arrêté tel qu'il était présenté.

Aujourd'hui mon client désire démolir l'ancienne maison pour en reconstruire une neuve sur l'alignement.

La maison du voisin M... a au rez-de-chaussée une petite pièce éclairée par une croisée et une porte vitrée sur rue, et par la croisée A sur le terrain délaissé par la commune.

Mon client peut-il faire boucher la croisée A pour construire sur l'alignement donné? Dans le cas contraire, quels sont les droits de F... et de M...?



La croisée existait avant l'arrêté d'alignement, ce qui veut dire que M... n'ayant pas protesté à l'enquête, il est censé avoir accepté le nouvel alignement avec toutes ses

conséquences.

Réponse. — Voici notre avis sur la question de clôture :

L'obligation de la clôture résulte, selon la loi, de la qualité de ville et faubourg, et alors qu'il s'agit de séparer maisons, cours et jardins.

Mais qu'est-ce qu'une ville? administrativement, à quelles localités peut s'appliquer cette qualité? La distinction n'est pas établie; de sorte que les tribunaux restent seuls compétents pour décider. Le mot *ville*, dans l'article 663 du Code civil, est assurément impropre, et nos législateurs rendraient un signalé service à la propriété foncière en substituant, dans la loi, au mot *ville*, une désignation plus précise des agglomérations d'habitants auxquelles s'appliquera l'obligation de clôture.

La jurisprudence admet la qualité de ville, dans le cas de l'article 663, toutes les fois qu'il existe dans la localité octroi et établissements publics; mais, nous le savons malheureusement, la jurisprudence varie, et, dans de semblables questions, nous n'attachons pas grande importance aux précédents; cependant des circulaires ministérielles des 17 août 1813, 7 avril 1813, 30 mai 1831, attribuent ce titre à toute agglomération de 2,000 habitants et au-dessus (Bendu, p. 790).

Sur la deuxième question, le propriétaire F... a le droit de se mettre à l'alignement et de faire boucher, en conséquence, la baie A de la propriété M.

Quant à M..., on doit dire que les constructions, joints et issues établis sur la voie publique ne sauraient perdre leur caractère régulier par le seul fait qu'ils cessent de confiner le domaine public, car ce n'est pas sous forme de tolérance révocable qu'on a donné la permission de les créer; il y a eu droit conféré avec décharge compensatrice; taxe de voirie, servitude légale d'alignement, etc. On n'a pas limité non plus les faits de la permission de bâtir à la durée de l'affectation du sol de la rue ou du chemin, et il n'en peut être autrement; les charges supportées ayant un résultat définitif, les avantages doivent en avoir un semblable.

En conséquence, si F... a le droit de se mettre à l'alignement et de boucher la baie A, M... a le droit de se pourvoir pour obtenir une indemnité en raison de la suppression de la baie A régulièrement établie sur la voie publique et supprimée par le fait du nouvel alignement.

Le Secrétaire du comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

(Voyez page 59.)

Parquets, pavage et hourdis en bois. — Quand on voit le parti qu'on a su tirer, pour la décoration des parquets, de l'arrangement varié des frises et des incrustations de bois colorés, on regrette la préférence qui est aujourd'hui trop exclusivement accordée aux tapis. Cette industrie des parquets de luxe qui se rattache plutôt à l'ébénisterie qu'à la menuiserie est brillamment représentée à l'Exposition par la maison André Cassard. Nous avons aussi remarqué des parquets hydrofuges pour rez-de-chaussée. Les lames en sapin ou en chêne, assemblées par compartiments, sont scellées au bitume sur des carreaux en ciment percés de trous; ceux-ci servent au passage du bitume qui fixe le dallage sur l'aire en béton.

MM. Chalier et Gentillon exposent quelques spécimens de parquets sur lambourdes et sur bitume qui diffèrent des types ordinaires.

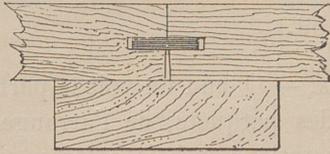
On sait que les parquets sur lambourdes sont généralement formés de lames en chêne ou en sapin ayant 0^m08 à 0^m11 de largeur sur 0^m027 à 0^m034 d'épaisseur; la longueur qui dépend de l'écartement des solives est ordinairement 6 à 8 fois la largeur. Ces frises, assemblées entre elles à rainure et languette, sont clouées en bout sur des lambourdes sur lesquelles elles sont posées d'équerre (parquet à l'anglaise), ou obliquement (parquet à point de Hongrie ou à bâtons rompus et parquet en fougère). Dans le parquet en fougère couramment employé sous la désignation inexacte de point de Hongrie, les lames sont coupées en onglet à 45° et se joignent en bout sur l'axe des lambourdes.

MM. Chalier et Gentillon emploient, au lieu de la languette ordinaire en bois, une languette métallique qui est formée d'un feuilard rapporté dans une rainure en fil et en bout. Cette disposition permet de donner à la joue supérieure une épaisseur de 0^m015; le parquet peut donc s'user davantage sans réparation ni changement. On peut aussi, en remplaçant la languette en bois par celle en fer, utiliser les lames d'un parquet ordinaire dont les joues sont amincies par l'usure. On peut craindre cependant que le feuilard ne produise l'effet d'un ciseau et qu'à la longue les joints baillent. Pour augmenter la solidité des parquets à l'anglaise et rendre leur aspect plus décoratif, MM. Chalier et Gentillon ont diminué la longueur des frises et les ont assemblées sur des clefs à queue d'aronde en bois colorés d'égalé durété.

Le parquet sans fin, qui peut être posé sur bitume, se compose de frises qui sont réunies en panneaux carrés par des lattes en sapin ou autre bois, clouées et vissées en dessous. Les panneaux rainés sur leur pourtour et embrevés par des languettes en fer ont une joue supérieure épaisse de 0^m018. Pour les planchers ordinaires, le chêne est remplacé par du sapin, bois debout.

Les parquets démontables de M. E. Guérin sont surtout appréciés à cause de la rapidité de leur mise en place. On peut en effet poser 9 frises à la minute. Cet avantage explique les nombreuses applications qui en ont été faites dans les grands magasins et ateliers où les travaux de bâtiment ne sont exécutés que pendant les heures de fermetures, les dimanches et jours fériés. Le parquet démontable peut rendre aussi des services dans les ateliers où sont maniées des matières précieuses, car il facilite le nettoyage des aires et augets de plancher. Les frises posées à l'anglaise ou à point de Hongrie comportent des languettes métalliques et sont rainées en bout de manière à coulisser sur des plates-bandes en feuilard placées suivant l'axe des lambourdes. Nous avons représenté en coupe cette plate-bande qui est main-

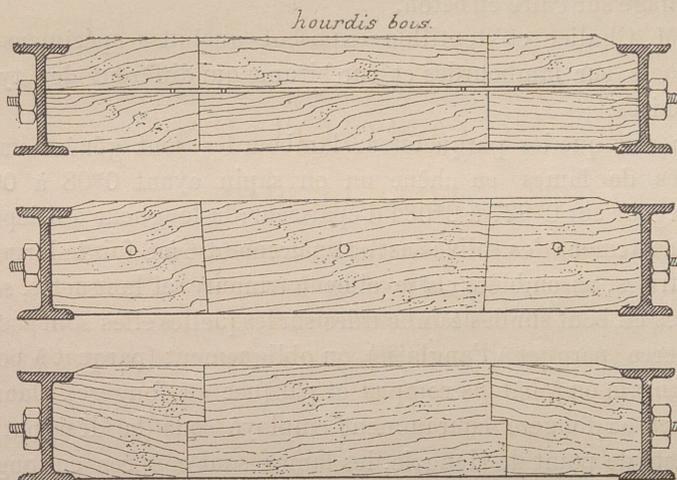
Parquet de M. E. Guérin.



tenue au-dessus de la lambourde par des vis, de 0^m30 en 0^m30 environ. Le feuillard nous semble devoir moins cisailer les joints que les fers à double ou simple T employés dans d'autres systèmes de parquets non cloués.

M. Guérin a aussi envoyé au palais de l'Industrie différents types de hourdis en bois. Nous en avons figuré plusieurs. Dans une première disposition, les pavés en bois debout sont assemblés par des languettes en fer rapportées sur leur pourtour et serrées entre des solives à double ou simple T par des entretoises à écrous. On peut aussi faire usage de pavés taillés en

Hourdis de M. E. Guérin.

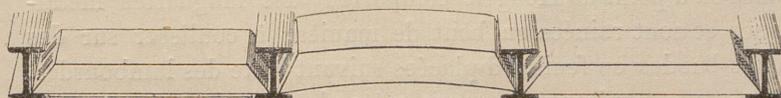


coins et réunis par des goujons métalliques. Nous préférons le troisième dispositif où les pavés entaillés sur leurs quatre faces s'assemblent sans languettes. Tous les systèmes de hourdis en bois exigent un serrage énergique qu'on règle au moyen d'entretoises boulonnées, disposées au moins de mètre en mètre. Ces hourdis légers et facilement démontables peuvent rendre de grands services dans les constructions industrielles; ils remplacent avantageusement les augets en plâtre trop souvent envahis par la vermine. Signalons aussi les planchers entièrement en bois, exécutés pour les poudreries et qui sont constitués par pavés en losanges goujonnés ou par des madriers formant lambourdes et frises.

Hourdis et tuiles en terre cuite. — Les hourdis en terre cuite sont connus depuis longtemps et très usités parce qu'ils sont plus légers, moins sonores et plus économiques que les hourdis en plâtre avec leurs accessoires d'entretoises et de fantons. On les exécute en trois morceaux : une clef et deux sommiers reposant sur les solives.

M. Perrière construit ses hourdis d'une seule pièce. Ces briques creuses, comme l'indique le croquis, ont une épaisseur de 0^m04 à 0^m08 et une longueur de 0^m60 à 0^m70 égale à l'écartement des solives; pour la facilité de la pose, leurs bords sont taillés en biseau, elles sont cintrées ou droites; dans ce dernier cas, on peut les entailler à leur partie inférieure et leur faire affleurer le dessous de la solive; le plafonnage exige alors moins de plâtre et s'opère mieux. Les briques creuses sont hourdées et rejointoyées au plâtre

Hourdis de M. Perrière.



ou au ciment. Le dessous du hourdis formant plafond est souvent laissé brut; il peut recevoir un enduit; il peut aussi être émaillé et comporter tous les éléments de décoration de la terre cuite.

Les hourdis Perrière pèsent 70 kilos le mètre superficiel, et leur prix correspondant est de 3 fr. 25 à 3 fr. 75 et 5 francs à 6 fr. 85, pose comprise.

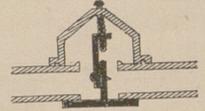
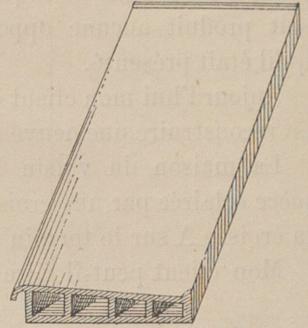
M. Perrière a aussi exposé une couverture en tuiles creuses à emboîtement. Ces tuiles qui forment plafond se placent sans lattes sur cornières en fer ou chevrons en bois espacés de 0^m52 d'axe en axe. Nous avons figuré cette tuile et son assemblage avec le couvrejoint en terre cuite qui est vissé en son milieu sur la solive. Le mètre superficiel pèse 48 kilos et coûte 4 francs avec son couvrejoint; il faut compter pour la pose une plus value de 1 franc.

Ce sont, bien entendu, les prix de règlement que nous donnons.

(A suivre.)

E. B.

Tuile Perrière.



CONSULTATIONS TECHNIQUES

FERMES D'UNE HALLE DE GYMNASTIQUE.

Chargé de la construction d'une halle de gymnastique, j'ai l'honneur de vous en adresser ci-joint le dessin, avec prière de vouloir bien me faire connaître aussitôt que possible :

1° Si les piles isolées qui ont les dimensions ci-après : hauteur au-dessus du socle 7 mètres, largeur 1^m25, épaisseur 0^m60, offrent la solidité suffisante à la poussée des fermes qu'elles reçoivent :

2° Si la ferme, telle qu'elle est conçue, est établie dans de bonnes conditions; et si l'équarrissage des bois est suffisant ;

3° Les agrès de gymnastique peuvent-ils sans inconvénient y être accrochés ;

4° Enfin, au cas de la négative des questions qui précèdent, indiquer un système de ferme avec dimensions des bois (sapin) et les diverses modifications qu'il conviendrait d'apporter pour le bon équilibre de la construction.

Nota : La couverture est prévue en ardoises d'Angers (dites deuxièmes carrés).

Réponse. — La surface d'un versant de toiture est de 22^m50; le poids, à raison de 100^k, est de 2,250^k; la charge de chaque panne est de 750^k. La première panne, placée à peu près au milieu entre les points d'appui voisins, reporte 375^k sur chacun d'eux.

Chaque entrant peut recevoir la charge de 20 gymnastes; en doublant les poids, à cause des secousses, la charge totale est de 3,000^k, et se répartit en 600^k à chaque extrémité et 1,800^k au pied du poinçon, soit 900^k pour chaque demi-ferme.

La répartition définitive, ainsi que l'indique le figure, donne 1,125^k à l'attache de la contrefiche, 1,275^k au sommet; nous n'avons pas à tenir compte de la charge sur le mur.

L'épure s'établit comme d'ordinaire (p. 516, *Pratique de la mécanique appliquée*). Le travail R du bois est, sur chaque pièce, d'après sa section s :

comme Ballu en avait été chargé, la réparation, avec l'addition d'un soubassement, de la vieille tour Saint-Germain-l'Auxerrois, et dans un style analogue à celui du monument qu'elle devait accompagner : enfin, la construction de l'église Sainte-Clotilde, conçue à l'imitation des églises du moyen âge par l'architecte qui en avait jeté les fondements et dont il n'appartenait au successeur de celui-ci ni de réformer le plan général ni de changer le caractère. »

Mais M. Ballu croyait à la connexité intime des belles œuvres.

« Sans parler du temple protestant de la rue Roquépine, où les souvenirs de l'architecture antique servent en quelque sorte de laisser-passer à des intentions conformes au caractère nécessaire et à la destination du lieu, les églises édifiées à Paris par Ballu de 1852 à 1870, comme celle qu'il acheva de construire en 1866 à Argenteuil, attestent cette constante application de l'artiste à mesurer à l'étendue de ses droits les devoirs que lui imposaient les traditions. Son grand mérite est d'avoir réussi à concilier les uns et les autres.

« Avec quelle judicieuse habileté, par exemple, en adoptant, pour l'ordonnance et pour la décoration de l'église Saint-Ambroise, le style roman dont il s'était inspiré déjà pour la construction de l'église d'Argenteuil, Ballu n'a-t-il pas su en rajeunir jusqu'à un certain point les termes, en tempérer au besoin la rudesse, sans pour cela en compromettre la vigueur essentielle ni en compliquer de grâces équivoques la mâle sobriété ! Et si l'on examine cette église de Saint-Joseph, conçue dans le même ordre d'idées que l'église d'Argenteuil et exécutée presque sur le même plan, mais avec plus de correction peut-être et, pour tout ce qui tient aux détails, avec plus de soin et de sagacité encore, comment ne pas estimer à son prix le talent auquel on doit un monument d'un caractère aussi ferme ? »

(A suivre.)

NOMINATIONS

Préfecture de la Haute-Loire.

EMPLOI D'ARCHITECTE DÉPARTEMENTAL.

A la suite du concours annoncé dans notre numéro du 20 août 1887, M. Eug. Riboud vient d'être nommé aux fonctions d'architecte départemental de la Haute-Loire.

NOUVELLES

DÉPARTEMENTS

Achèvement des travaux du château de Chantilly. — Des instructions viennent d'être données par le duc d'Aumale pour l'achèvement des travaux de Chantilly. Le projet primitif comportait, outre certains travaux de décoration intérieure et extérieure, la res-

tauration du couronnement des grandes écuries, et l'achèvement des sculptures qui n'avaient pas été terminées au siècle dernier. Ce sont ces travaux que l'on va reprendre.

On prépare également l'installation des galeries destinées à recevoir la bibliothèque et les collections artistiques de manière que, au moment de sa prise de possession, l'Institut trouve tout disposé et en état pour l'ouverture de ses galeries au public.

Travaux à Bayonne. — L'emploi des 600,000 francs, montant de l'emprunt, est ainsi réglé :

Payement du montant des subventions que son conseil municipal a accordées :

| | |
|---|---------|
| A l'État : | |
| Pour la construction d'une caserne d'infanterie..... | 200,000 |
| Pour l'établissement d'un quai en amont du pont Saint-Esprit..... | 124,000 |
| Au département : | |
| Pour la construction d'un palais de justice..... | 50,000 |
| A des travaux de voirie et d'égout | |
| A la restauration de l'Hôtel de Ville et de la halle..... | 56,000 |
| Total..... | 600,000 |

Travaux à Brives (Corrèze). — L'exécution des travaux de voirie donne lieu aux dépenses suivantes :

| | |
|---|---------|
| Ouverture de la rue Barbecane... | 156,250 |
| Élargissement et prolongement de la rue Sainte-Claire jusqu'à la Grand'Place..... | 40,000 |
| Ouverture du boulevard extérieur dans la partie comprise entre la place Champanatier et la route nationale n° 20..... | 40,000 |
| Construction des chemins vicinaux ordinaires n°s 3, 4, 5, 7, 9, 10 et 11..... | 100,000 |
| Construction d'égouts et repavage des rues..... | 100,000 |
| Payement des prix d'acquisitions régulièrement autorisées pour la construction de la nouvelle église Saint-Sernin et l'ouverture de la rue de la Gare à concurrence de..... | 53,000 |
| Ensemble..... | 489,250 |

PARIS

Promenade à Saint-Germain. — M. Charles Normand, directeur de l'*Ami des monuments*, nous prie d'annoncer à nos lecteurs qu'une promenade à Saint-Germain est organisée. M. Lafolloye, architecte du château, MM. Alexandre Bertrand et Salomon Reinach, qui ont la garde des collections du musée d'antiquités nationales, veulent bien offrir aux visiteurs le concours de leur compétence. Les membres adhérents, auxquels cette promenade est uniquement réservée, pourront amener deux amis si ceux-ci envoient leur adhésion au moins quatre jours d'avance.

Le rendez-vous est fixé au dimanche 27 novembre 1887 à midi 1/2, gare Saint-Lazare, ou à 1 h. 1/2 au château de Saint-Germain.

L'Institut Pasteur. — Les travaux de construction sont actuellement en pleine activité.

Du côté de la rue Dutot et en retrait d'une

dizaine de mètres, s'élève le corps de bâtiment principal où seront installés la direction, l'économat, le parloir et les bureaux d'administration.

Construit en briques et en pierre de taille blanche, ce pavillon se compose d'un rez-de-chaussée sur sous-sol et d'un premier étage lambrissé.

Aucun sujet décoratif; quelques moulures seulement et au milieu un fronton formant avant-corps du bâtiment.

Dans le fond, et relié au pavillon central par une galerie couverte, s'élève une vaste galerie également à deux étages, avec douze larges fenêtres presque carrées, donnant sur un jardin à créer et qui s'étendra jusqu'à la rue des Fourneaux.

Cette dernière construction est tout en pierre meulière avec les cadres des portes et des fenêtres en plâtre. Ce sera le quartier réservé aux malades soumis à un traitement de quelque durée.

A la fin de cette année, l'Institut Pasteur sera terminé et en partie aménagé. Son inauguration aura lieu probablement au mois de mai prochain.

Prolongement de la rue du Cotentin. — Est approuvée, dans la limite d'une dépense de 86,000 francs, l'exécution des travaux ayant pour objet le prolongement de la rue Cotentin, entre les rues des Fourneaux et Dutot.

Monument de F. Millet. — La réunion des membres du comité pour le monument de François Millet vient d'avoir lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. E. Guillaume, de l'Institut. M. le maire de la ville de Cherbourg, où est né le grand peintre, assistait également à cette séance.

Il a été constitué un bureau ainsi composé : M. Guillaume, membre de l'Institut, président; MM. Maol, maire de Cherbourg, et Paul Mantz, vice-présidents; M. Ristelhuber, secrétaire.

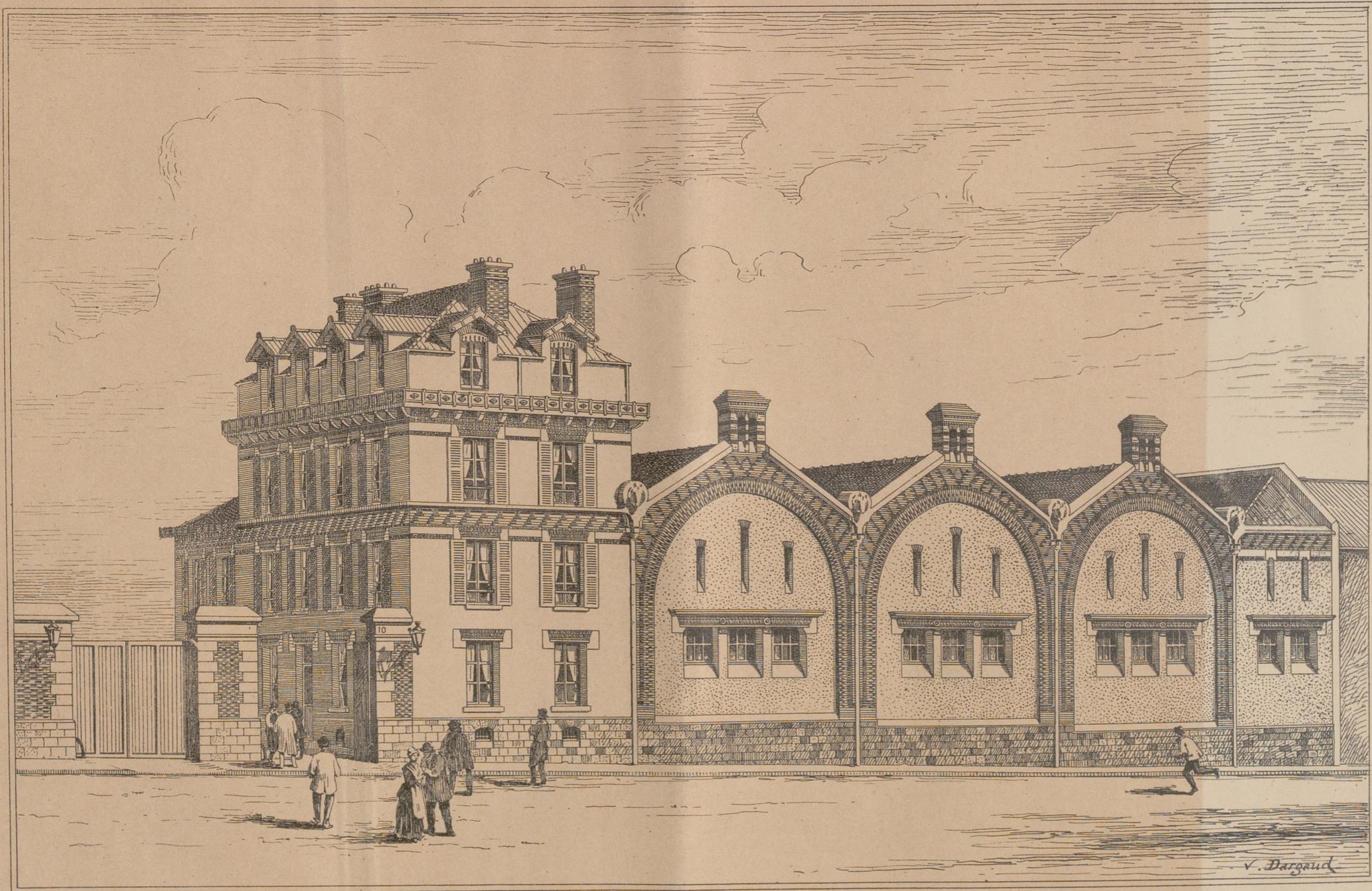
Le comité aura à disposer de soixante-dix mille francs environ. En outre, il a été avisé qu'un bloc de marbre serait mis gracieusement à sa disposition par une grande société industrielle.

Il a été décidé que le monument serait élevé à Cherbourg et que l'exécution en serait confiée à M. Chapu.

La décoration du Panthéon. — L'enquête ouverte par M. Castagnary, le nouveau directeur des Beaux-Arts, sur l'état des travaux de décoration du Panthéon se poursuit activement. M. Charles Yriarte, inspecteur des Beaux-Arts, a déjà déposé le rapport de sa visite, et le dossier est entre les mains de M. Roger Marx, secrétaire de la direction, qui y travaille actuellement.

Le bruit a couru que la désaffectation de cet édifice devait amener une modification dans les projets; aucun changement ne sera apporté à la décoration picturale. Quelques statues seulement, d'un caractère éminemment religieux, qui avaient été commandées et exécutées pour le Panthéon, n'y figureront pas. Il leur sera donné une autre destination.

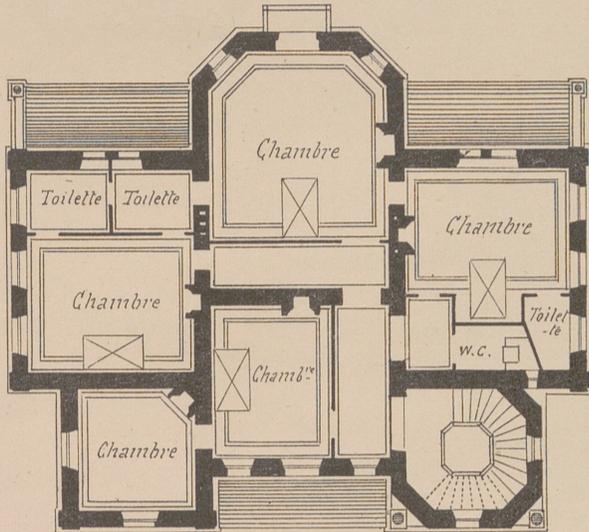
Le Gérant : P. PLANAT.



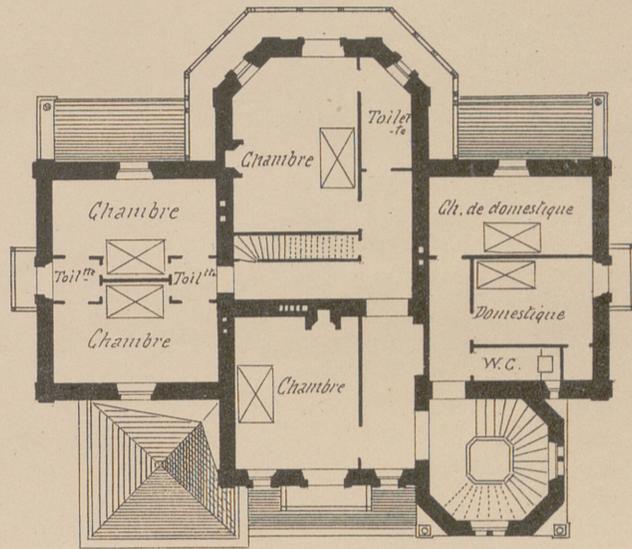
DÉPÔT DU CHEMIN DE FER DE L'EST, Rue du Terrage. — ARCH. M. GOUNY.

PLANS à l'Echelle de 0^m004 p.m

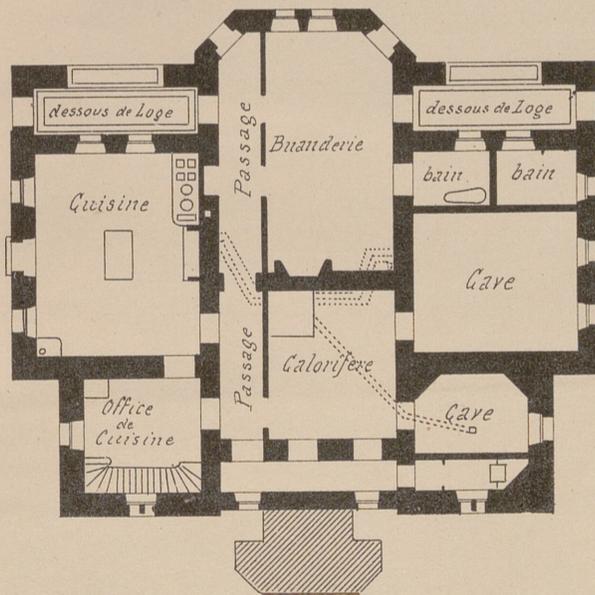
1^{er} ETAGE



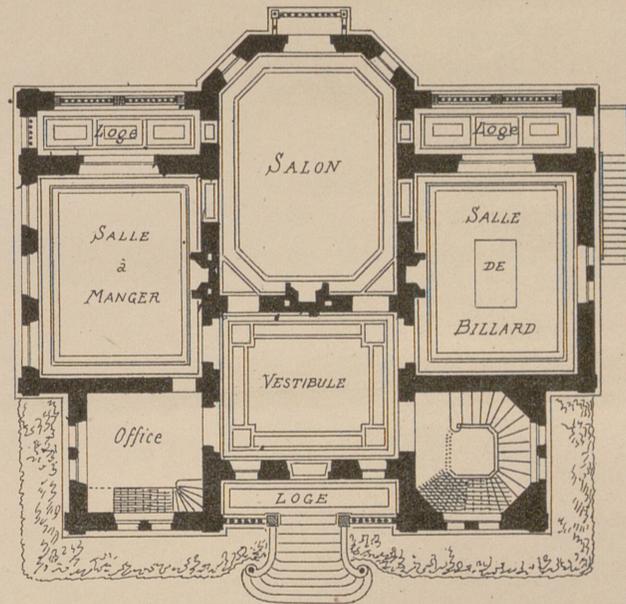
2^{me} ETAGE



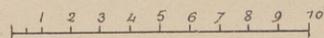
SOUS - SOL



REZ de CHAUSSEE



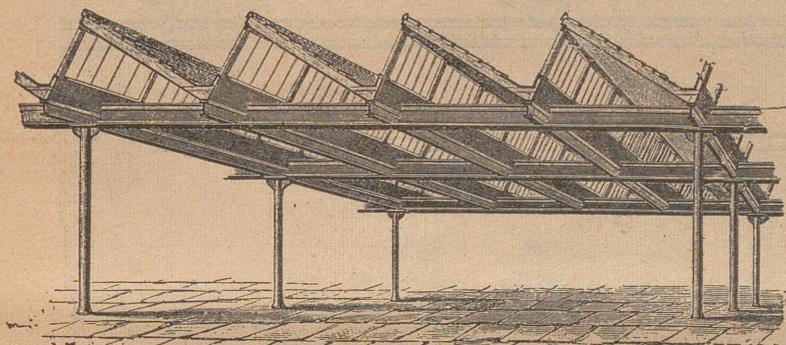
Echelle



VILLA de M^R M - ARCH: M. MÉNUEL.

E. & P. SÉE, LILLE

ÉTUDE et ENTREPRISE de CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES



REZ-DE-CHAUSSÉE A GRANDE PORTÉE

Hangars depuis 8 fr. le mètre

BATIMENTS INCOMBUSTIBLES

CHEMINS DE FER PORTATIFS

Transmissions de mouvement

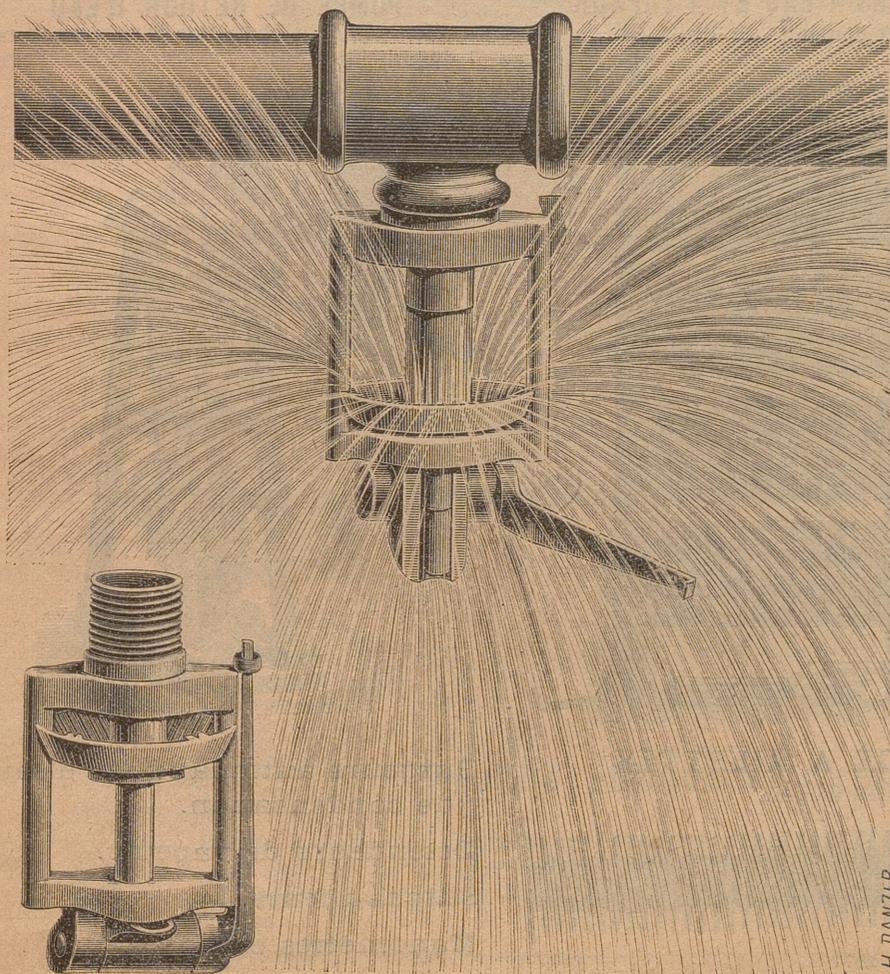
MOTEURS, etc., etc.

PLUS DE 200 USINES CONSTRUITES DEPUIS 1866

EXTINCTEUR AUTOMATIQUE D'INCENDIE

Système Américain, brevet WALWORTH

ADOPTÉ PAR LES PLUS GRANDS ÉTABLISSEMENTS DES ÉTATS-UNIS



Sécurité absolue contre l'incendie.

Installation soit par la pression des eaux de la ville, soit par un réservoir supérieur, soit par une pompe à vapeur automotrice à régulateur de marche. Cette pompe se met en mouvement d'elle-même dès que l'un des extincteurs s'ouvre pour une cause quelconque.

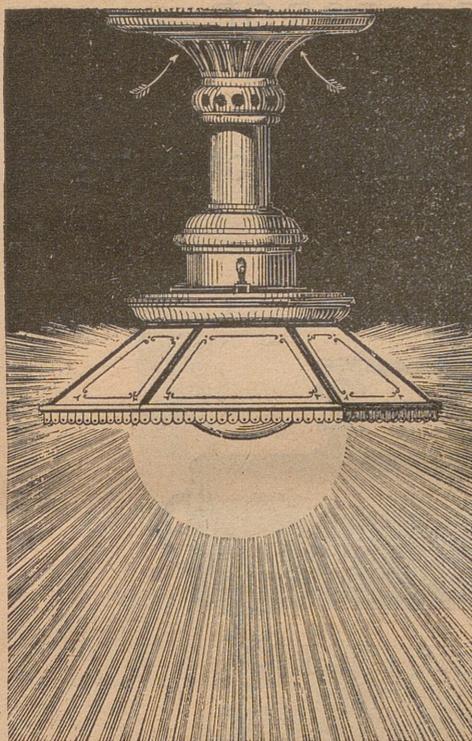
DISTRIBUTION d'EAU avec LANCES, etc.

COMPTEURS D'EAU

pour générateurs et concessions.

H. DANZER

NOUVELLE LAMPE A GAZ A RÉCUPÉRATION DE CHALEUR



CONSOMMATION : 200 ET 400 LITRES PAR HEURE

Principaux avantages :

- 1° Une veilleuse perpétuelle permet l'allumage par la simple ouverture du robinet, par conséquent plus de promenade dans les ateliers avec des torches et plus d'incendies ;
- 2° Économie de 60 à 70 % du gaz consommé ou bien augmentation proportionnelle de lumière à *consommation égale*.
- 3° Fixité absolue, douceur et blancheur de la flamme.
- 4° Combustion complète du gaz sans odeur, ni vapeur, ni altération des peintures ;
- 5° Facilité de pose sur les tuyaux ordinaires ;
- 6° Faculté d'évacuer au dehors l'air vicié des salles ;

Consommation de Gaz par Carcel (7 bougies).

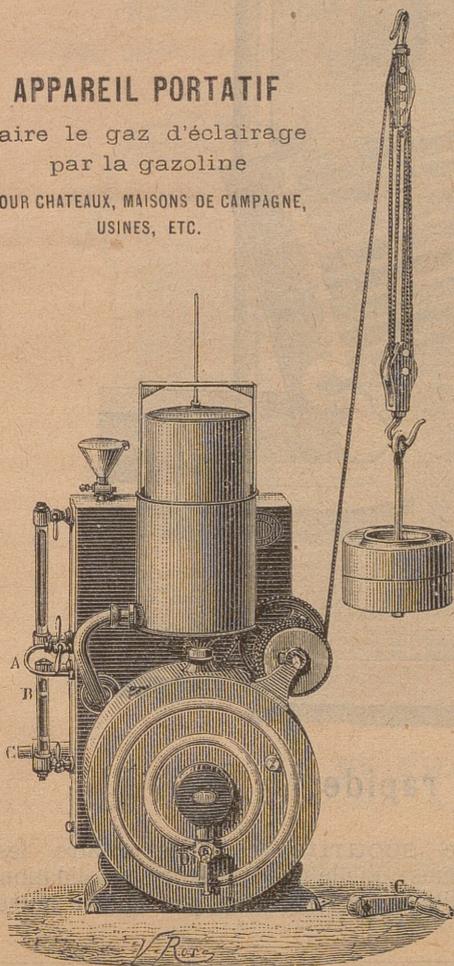
| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Avec le papillon ordinaire..... | 130 litres. |
| Avec le bec à verre Bengel..... | 105 — |
| Avec le bec nouveau, environ..... | 30 — |

PLUS DE 100.000 APPLICATIONS

APPAREIL PORTATIF

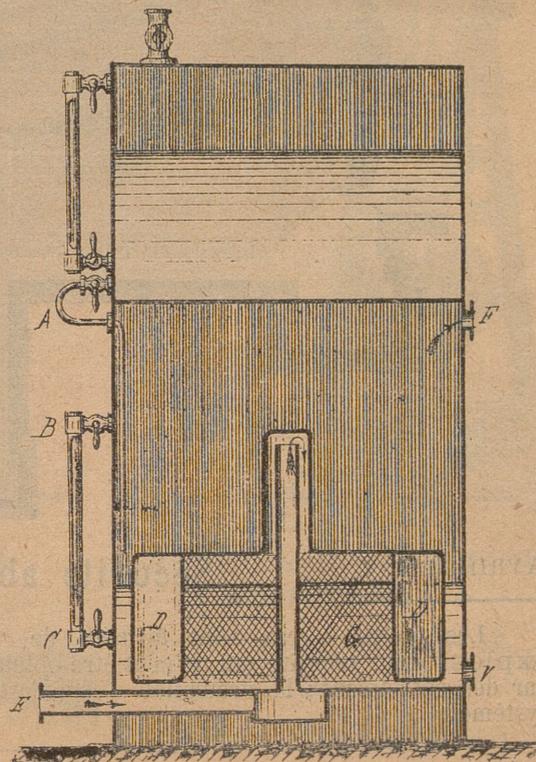
faire le gaz d'éclairage
par la gazoline

POUR CHATEAUX, MAISONS DE CAMPAGNE,
USINES, ETC.



CARBURATEUR

pour augmenter
le pouvoir éclairant du gaz.



VENTES ET ADJUDICATIONS

MAISON à Paris, rue Ortolan ou r. Antoine-Vramant, 7 (boulevard Saint-Marcel et rue de la Reine-Blanche).

A vendre sur 1 ench. en la ch. des not. le mardi 29 novembre 1887. Rev. br. ann. 11.220 fr. Dû au Crédit foncier, 75.000 fr. M. à p. 100.000 fr.

S'ad. p. vis. s. les lieux et p. les renseignements à M^e **Camille TOLLU**, not. rue de Grenelle, 9.

ADJON en l'Et. de M^e **Martin**, not. 32, r. Chapelle le 8 déc. 1887, à 2 h. d'un établis. d'entr. de

MENUISERIE Mach. à vap. et access. pouv. serv. à t. autre indust. à Paris, r. Boucory, 27, 29, pr. r. Chapelle. Gare aux march. et charb. du Nord. Import. contr. m. à pr. 30.000 f. Loy. d'av. 750 f. Cons. p. ench. 2.000 f. S'ad. s. lieux et à MM. Rondeau, Mars et Stettin, 28, r. Petites-Ecur. Barbier frères, 51, r. Flandre, Saulnier, 19, r. Monge, M^e **Martin**, dép. de l'ench.

ADJUDICATION sur une enchère en la ch. des not. de Paris, le mardi 20 décembre 1887, de: Maison à Paris, rue des Ecluses-St-Martin, 34. Rev. br. 9.400 f. M. à p. 70.000 f. S'ad. à M^e **Edmond Leroy**, not. boul. St-Denis, 9.

VILLE DE PARIS

Adjⁿ s. 1 ench. ch. des not. de Paris le 6 déc. 1887
3 LOTS RETRANCHÉS DU **BOIS DE VINCENNES**
 1^{er} Lot (n° 2) Av. de Gravelle et r. Decorse Sup. 643^m
 59. M. à p. (18 f. le m.) 11.584 f. 62. 2^e Lot (n° 3) Av. de Gravelle et r. Decorse Sup. 685 m. M. à p. (18 f. le m.) 12.330 f. 3^e Lot (n° 42) r. Decorse. Sup. 600^m
 M. à p. (18 fr. le m.) 10.800. S'ad. à M^s **Delorme**, rue Auber, 11, et **Mahot Delaquerantonnais**, r. des Pyramides, 14, dép. de l'enquête

L'atelier préparatoire à l'École des Beaux-Arts (Section d'Architecture), fondé le 11 mars 1884, par M. **GUICESTRE**, architecte diplômé par le gouvernement, est ouvert tous les jours, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

S'adresser, pour les demandes d'admission, 12, rue Visconti, près l'École des Beaux-Arts, tous les jours de 4 à 6 heures.

FABRIQUES DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC
 GRAVURES EN TOUS GENRES, IMPRESSIONS

A. SANGLIER

MÉDAILLES D'ARGENT

3, Rue de la Bourse, Paris

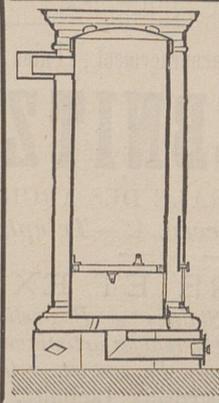
Envoi franco du catalogue.

SERRURERIE, CHARPENTE EN FER
NEVEU. Métr. verif. spéc., 212, boul. Voltaire

VÉRIFICATIONS, MITOYENNETÉS, TRAVAUX, ÉTATS
THOMASSET L. 440, r. St-Honoré, Paris,

MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES
V^{ve} Raynaud et C^{ie}
 Usines à NARBONNE (Aude).
 à vapeur à ALGER faubourg Bab-el-Oued.

Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande
 PRODUCTION ANNUELLE: 50.000 MÈTRES
 SIÈGE SOCIAL: NARBONNE
 Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.



CALORIFÈRES JOLY

Brevetés. S. G. D. G.

Marchant douze heures
 Dépense, 20 à 50 cent.

FOYER MOBILE ET FOYER FIXE
 Simple et double enveloppe

CALORIFÈRE ROULANT
 à feu continu

J. PAILLARD r. Rougemont, 4
 PARIS

Médaille d'argent 4^e cl.
 Exposition univ. de 1867
 Médaille de mérite
 Exposition de Vienne 1873

RELIURES EN TOUS GENRES
 Ch. Maillet, 36, rue des Petits-Champs, Paris.

FAIENCES DÉCORATIVES ET ARCHITECTURALES
 Utzschneider et Cie, 28, rue Paradis, Paris.

VITRAUX D'ART
 pour Églises, Châteaux, Villas, Appartements, Meubles
G. PIVAIN
 Maison nouvellement fondée, 109, B^e Voltaire, Paris.
 Envoi franco du catalogue sur demande.

MOSAIQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SURFOND OR
 Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
 du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES: Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;

ANC^{ne} MAZZIOLI, DEL-TURCO
 1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

BÉTONS COIGNET B^{TÉS} S. G. D. G.

FRANÇOIS COIGNET ET C^{ie}

Société en commandite par actions. Capital: 350.000 fr.
 Gérants: François COIGNET, invent. des bétons agglomérés.
 Edmond COIGNET, ingénieur civil E. C. P.

PIERRES MOULÉES de TOUTE ESPÈCE
 en Bétons Coignet

PERRONS ET BALUSTRADES
 Carreaux mosaïques.

MOSAIQUES COIGNET

Incrustations de marbre et de granit. Breveté S. G. D. G.

BUSES et TUYAUX à emboîtement

CARREAUX STRIÉS pour cours et passages.
 Exposition, Bureaux et Caisse.

PARIS. — 21, rue de Rome, 21. — PARIS

EDMOND COIGNET

Ingénieur civil E. C. P.

Entreprise

DE TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION D'USINES
CONSTRUCTIONS MONOLITHIQUES

en Bétons Coignet

Maçonneries ordinaires.

Égouts, Canalisations, Cuves de Gazomètre, Ponts, Viaducs, Murs de soutènement.

DALLAGES ÉCONOMIQUES, HOURDIS DE PLANCHER

MASSIFS DE MACHINES,

TRAVAUX DE CIMENT.

PARIS. — 98, rue Demours, 98 — PARIS

USINE DES CHARBONS DE MÉNAGE

174, Boulevard Voltaire. — Paris

FABRICATION SPÉCIALE DE COMBUSTIBLES AGGLOMÉRÉS

Charbon de ménage, dit de Paris..... 14 fr. les 100 kil.

Charbon Gaulois, (Breveté, S. G. D. G.)... 16 fr. les 100 kil.

« Ce charbon remplace avantageusement avec une économie de 50 %, le charbon de bois dans tous ses usages, brûle à petite flamme, sans fumée, sans odeur. »

Briquettes Soleil (pesant environ 1 kil.) 55 fr. le 1.000

Briquettes à 5 trous (pesant environ 500 gr.) 30 fr. le 1.000

Briq. carbonisées p. chauffeuses (long. 19 c.)... 70 fr. le 1.000

(long. 14 c.)... 50 fr. le 1.000

Braise chimique (allumage instantané) ... 2 fr. 50 les 26 boîtes.

Anthracite, Cardiff et Charleroi, Coke de Gaz, Margotins, etc.

Les dessins des produits se trouvent dans la marque de fabrique

AMEUBLEMENTS COMPLETS

Pour Salles à manger

Salons, Chambres à coucher, etc.

TAPISSERIE, SIÈGES, LITERIE

MEUBLES pour CUISINES,
 OFFICES, ÉCURIES, JARDINS,
 ATELIERS, ETC.

12 DIPLOMES D'HONNEUR & MÉDAILLES

AU VIEUX CHÊNE

HUSSON ET C^{ie}

PARIS. — 69, 71, 73, Rue Beaubourg, 69, 71, 73. — PARIS.

MOBILIERS DE BUREAUX

Pour Administrations

Banques, Commerce, Notariat, etc.

AGENCEMENTS DE MAGASINS
 ET DE PHARMACIES

MOBILIER SCOLAIRE

MAISON FONDÉE EN 1854.

PARIS 1878. — GRAND PRIX.

PRIX EXCEPTIONNELS.

ÉMILE MULLER ET C^{ie}

IVRY-PORT, PRÈS PARIS

PRODUITS CÉRAMIQUES POUR CONSTRUCTIONS & INDUSTRIES

FAIENCES ARCHITECTURALES

PRODUITS RÉFRACTAIRES.

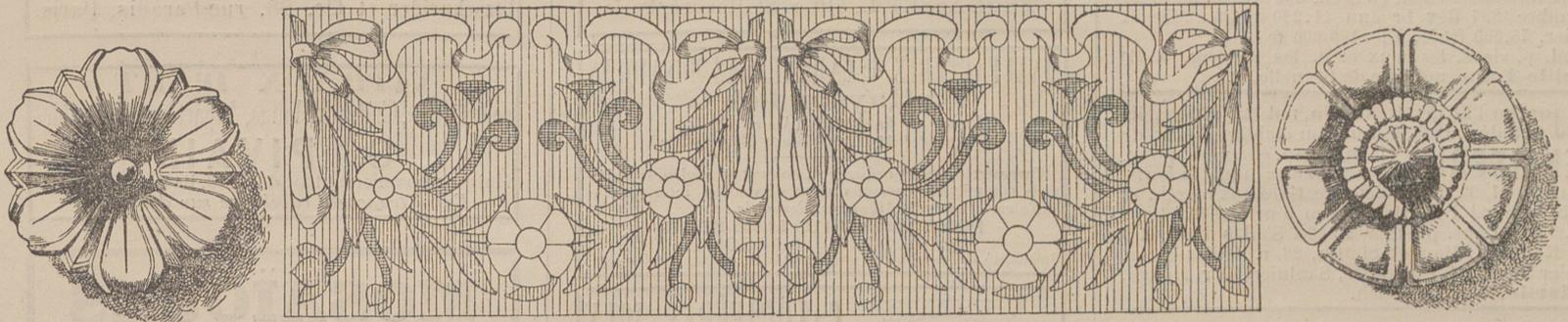
ÉMAUX GRAND FEU GARANTIS

GREUSETS EN PLOMBAGINE

TUILES DE TOUTES FORMES GARANTIES
 CONTRE LA GELÉE.

TUYAUX EN GRÈS, CÉRAMIQUES POUR CONDUITE
 D'EAU, SYPHONS, ETC., ETC.

TERRES CUITES ET FAIENCES ARCHITECTURALES



Médailles d'Or aux Expositions Universelles et à la Société d'Encouragement; Union Centrale 1884 Membre du Jury

MANUFACTURE

PRINCIPALE

Rue Pierre-Levée, 4
PARIS

JULES LEBNITZ

LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES
Administration : rue Pierre-Levée, 4. — Téléphone.

MANUFACTURE

SUCCURSALE

Rue de Fontarabie 32 à 40
PARIS-CHARONNE

DÉCORATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Vérandas. — Serres. — Salles de Bains. — Jardinières.
— Plafonds. — Frises. — Métopes. — Sofites. —
Entrevous. — Crêtes. — Poinçons. — Rosaces, etc., etc.
— Poêles artistiques, genre Nuremberg et autres. —

Statues — Bas-reliefs, genre Lucca Della Robbia. —
Carrelages artistiques. — Vases de grandes dimensions.
— Foyers et rétrécissements de cheminées en petits
carreaux Lebnitz.

TRAVAUX COURANTS DE BATIMENT

Poêles portatifs et de Construction; **Panneaux en faïence blanche** pour cheminées et revêtements de Cuisines
Fourneaux, Laveries, Écuries, Communs, etc. — Inscriptions Céramiques pour noms de rues et noms de gares.
Vente d'Email blanc stannifère et d'Emails de couleur opaques ou transparents.

ATELIERS DE DESSIN ET DE SCULPTURE POUR LA MISE

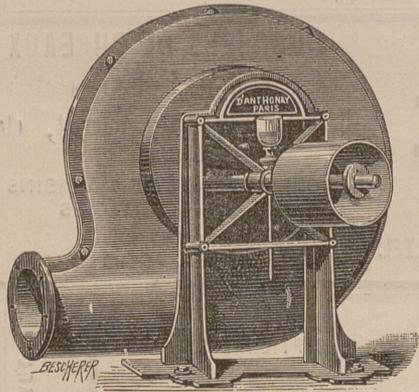
EN ŒUVRE DES PROJETS DE MM LES ARCHITECTES.



L. D'ANTHONY.

VENTILATEURS

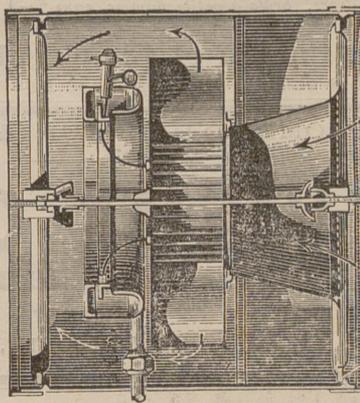
MÉCANIQUES
SYSTÈME E. D. FARCOT
BREVETÉ S. G. D. G.



VENTILATEURS HYDRAULIQUES
ASPIRANTS OU SOUFFLANTS

à turbine brevetée S. G. D. G.
Fonctionnant sous 10 mètres de pression d'eau et plus

Pose extrêmement simple



Diamètre de l'appareil 0^m65

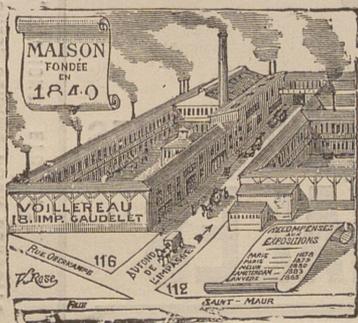
Hauteur de l'appareil 0^m35

APPLICATIONS

VENTILATION DES :

Écoles, Musées, Amphithéâtres, Concerts, Théâtres, Salles de Bal, Cercles, Cafés, Restaurants, Habitats particuliers, Cuisines, Caves, Fosses d'aisance, Water-closets, Hôpitaux, Crèches, Asiles, Ateliers, Usines, Filatures, etc, etc.

| Numéros des appareils | VOLUME d'air aspiré, en mètres cubes par heure | VOLUME d'air insufflé, en mètres cubes par heure | DÉPENSE en litres d'eau par heure | PRIX des appareils |
|-----------------------|--|--|-----------------------------------|--------------------|
| 1 | 500 ^m 3 | 300 ^m 3 | 200 lit. | 455 fr. |
| 2 | 600 | 350 | 300 | 520 » |
| 3 | 750 | 400 | 350 | 585 » |
| 4 | 850 | 500 | 450 | 650 » |



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS
TELEPHONE. BUREAU D